

Participation citoyenne

Résultat de
l'expérimentation



CNA

Conseil National de l'Alimentation

- Avis citoyen issu du panel citoyen
- Synthèse des ateliers exploratoires

janvier 2021

DÉVELOPPER LE VRAC POUR RÉDUIRE LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES : COMMENT ? A QUELLES CONDITIONS ?

*Avis citoyen
Janvier 2021*



Le présent avis a été adopté par l'ensemble des 22 citoyen·nes membres de l'atelier citoyen.

Magali, 54 ans (Alpes-Maritimes)
François, 67 ans (Paris)
Laetitia, 31 ans (Bouches-du-Rhône)
Roland, 69 ans (Vendée)
Akram, 29 ans (Rhône)
Camille, 20 ans (Meuse)
Cristel, 43 ans (Loire-Atlantique)
Émilie, 24 ans (Finistère)
Marie-Anne, 38 ans (Puy-de-Dôme)
François, 46 ans (Gironde)
Cleo, 37 ans (Rhône)

Bernard, 71 ans (Charente-Maritime)
Alan, 22 ans (Morbihan)
Esteban, 23 ans (Nièvre)
Thomas, 40 ans (Bas-Rhin)
Patrick, 63 ans (Loire)
Dylan, 24 ans (Haute-Garonne)
Aurélien, 36 ans (Mayenne)
Laura, 33 ans (Côtes d'Armor)
Josette, 72 ans (Loir-et-Cher)
Béatrice, 61 ans (Mayenne)
Pierre-Marie, 49 ans (Corse)

Sommaire

Introduction	3
Le mandat et l'organisation de l'atelier citoyen	3
Le récit des citoyen·nes	3
Partie 1 : La sobriété des emballages alimentaires	5
Encourager la sobriété des emballages alimentaires	5
Pourquoi encourager le développement du vrac ?	7
Partie 2 : Les conditions du développement du vrac	8
Une information transparente et lisible	8
Des conditions d'hygiène garanties	9
L'accessibilité renforcée du vrac	10
Un acheminement au bilan énergétique raisonnable	11
Une réglementation mieux adaptée au vrac	12
Partie 3 : Comment encourager le développement du vrac ?	13
Préconisations à destination des pouvoirs publics	13
Préconisations à destination des filières de distribution	14
Préconisations à destination des filières de production	14

Introduction

Le mandat et l'organisation de l'atelier citoyen

Un panel de 24 citoyen·nes a été tiré au sort, pour débattre et délibérer sur la question suivante : « **Développer le vrac pour réduire les emballages alimentaires : comment ? A quelles conditions ?** ».

Cet avis citoyen a pour objectif de nourrir la réflexion du groupe de concertation du CNA sur les emballages alimentaires.

L'atelier citoyen s'est déroulé en janvier 2021. Un premier temps a été consacré à la formation et à l'audition d'expert·es par le panel, pour alimenter ensuite la phase de mise en débat et de rédaction collective du présent avis, en réponse à la question posée. En raison des contraintes sanitaires, l'atelier a été organisé par visioconférence.

Le récit des citoyen·nes

Notre vécu de l'atelier citoyen

Lorsque nous avons été sollicité·es pour participer à l'atelier citoyen, certain·es d'entre nous étaient déjà sensibles aux enjeux de l'écologie et de la réduction des emballages : ils et elles ont appréhendé cette démarche comme l'occasion d'approfondir leurs connaissances en la matière. Beaucoup d'entre nous se sentaient toutefois néophytes sur ces sujets, et simplement curieux·ses. Toutes et tous, nous étions agréablement surpris·es de pouvoir pratiquer ainsi notre rôle de citoyen·ne, en nous exprimant sur un sujet d'intérêt général.

Cet atelier citoyen désormais achevé, nous considérons qu'il nous a été bénéfique, en premier lieu parce qu'il nous a permis de nous ouvrir l'esprit en nous confrontant aux opinions des autres. Il est à cet égard intéressant que le panel ait été sélectionné dans l'objectif d'être représentatif de toute la France : la diversité de territoires et de citoyen·nes a été dans l'ensemble respectée, même si le format à distance de l'atelier a empêché toute personne ne maîtrisant pas les outils numériques de participer.

Durant cet atelier, nous avons compris l'importance de l'écologie dans notre vie quotidienne. L'atelier a en particulier contribué à améliorer notre conscience des problèmes liés aux déchets et nous a permis d'avoir accès à des informations que nous n'avions pas au départ. Toutes et tous, nous avons fait des découvertes surprenantes : l'ultra danger des microplastiques (la plasticenta, l'ingurgitation en plastique de l'équivalent en moyenne du poids d'une carte de crédit par semaine...), les très/trop nombreuses limites du recyclage, la confusion de termes dans le langage courant (biosourcé, biodégradable, compostable, etc).

Au fil de l'atelier, notre regard sur nos propres pratiques de consommation a évolué. Beaucoup d'entre nous n'étaient pas des consommateur·rices fréquent·es de produits en vrac : ceci a changé suite à l'atelier. Nous faisons désormais plus attention à la sobriété des emballages dans nos pratiques de consommation, fuyons les produits suremballés, et essayons d'impliquer nos familles et nos proches dans cette démarche.

Nos attentes à l'issue de l'atelier

Si nous sommes satisfait·es de l'expérience de cet atelier citoyen, nous aurions aimé disposer de davantage de temps d'échange et de discussion avec les intervenant·es et entre citoyen·nes, y compris en dehors des sessions.

Nous estimons néanmoins que cette expérience d'atelier citoyen est à renouveler autant que possible. Le fait de consulter et d'engager activement les citoyen·nes dans des débats de société est important : il faut que cela continue. Apporter la voix des citoyen·nes au sein de la politique apporte la réalité de la vie au cœur de la société. Il est essentiel de considérer l'ensemble des citoyen·nes sur les dispositifs mis en place par l'Etat, peu importe leur lieu de vie ou leur catégorie socioprofessionnelle.

Nous espérons aussi que cette expérience citoyenne permettra de changer les choses en matière de pollution et de protection de l'environnement. Nous faisons déjà des efforts à différents niveaux d'implications, mais nous savons que nos actes seuls ne suffiront pas. Face à l'ampleur des enjeux et à leur dimension mondiale, certain·es d'entre nous sont ainsi sceptiques sur les retombées de la démarche et sur l'impact global de leurs applications.

Toutes et tous, nous souhaitons que notre avis contribue à aller vers des restrictions légales du plastique et des suremballages. Surtout, nous espérons que cet atelier puisse contribuer à l'évolution des mentalités de toute la chaîne, de la production jusqu'aux consommateur·rices. A notre instar, le plus grand nombre doit être informé, sensibilisé, et doit pouvoir s'impliquer pour la protection de l'environnement. Si chacun et chacune fait sa part, nous croyons que des changements sont possibles.

Partie 1 : La sobriété des emballages alimentaires

Encourager la sobriété des emballages alimentaires

Aujourd'hui, on constate que toutes les solutions d'élimination du plastique ont des conséquences sur l'environnement. Par exemple, le recyclage du plastique à travers la valorisation énergétique entraîne des résidus enfouis dangereux et des nanoparticules nocives pour la santé. De plus, pour ce qui concerne les emballages alimentaires, le plastique ne peut être recyclé qu'une seule fois pour un usage alimentaire.

Le coût monétaire du traitement de l'emballage est invisible pour les consommateur·rices au moment d'acheter des produits emballés. Pour autant, l'environnement et les citoyen·nes en payent le prix avec les impôts et les conséquences sanitaires.

L'effort de lutte contre le suremballage alimentaire doit être collectif, il doit concerner tous les niveaux de la chaîne : production, distribution, consommation. Cela concerne aussi les collectivités et l'Etat, qui ont un rôle à jouer dans la gestion de l'impact environnemental des emballages et des déchets. L'ensemble de ces protagonistes doivent viser la sobriété des emballages alimentaires de manière générale afin de diminuer la quantité de déchets et encourager l'économie circulaire, en s'appuyant sur une réglementation à faire évoluer.

Il est donc nécessaire de développer davantage les alternatives déjà existantes au plastique et d'encourager la recherche pour identifier de nouvelles alternatives en matériaux viables, pour permettre la proscription des matériaux dangereux pour la planète, notamment le plastique. En outre, des formes de distribution vertueuses des produits, comme le vrac, peuvent contribuer à la sobriété des emballages alimentaires.

Travailler sur les consciences

Il est essentiel de sensibiliser les publics aux solutions qui permettent d'encourager la sobriété des emballages alimentaires : les jeunes, à travers l'école, comme à tout âge. Pour cela, il faut faire davantage connaître la réglementation, les conséquences de certains matériaux sur l'environnement et sur la santé, ainsi que les bonnes pratiques qui existent en France et dans d'autres pays (par exemple la consigne des canettes au Québec).

L'éducation au vrac doit aussi prendre en compte l'explication de différents termes, dont les définitions sont trop souvent confuses, comme *biodégradable*, *biosourcé*, *compostable*.

Les consommateur·rices sont confronté·es à une jungle de pictogrammes sur les emballages alimentaires, trop nombreux et de compréhension difficile. Ce manque de transparence induit en erreur les consommateur·rices, accentuant son manque de confiance.

Une communication plus claire doit être faite à destination des consommateur·rices. Il faudrait inverser cette communication pour mettre en évidence les aspects négatifs d'un emballage, plutôt que d'en indiquer uniquement les atouts. Cela favoriserait la sensibilisation des consommateur·rices sur les enjeux environnementaux liés aux emballages alimentaires.

Propositions d'action :

- ▶ Réunifier les pictogrammes à destination des consommateur·rices et simplifier la communication
- ▶ Indiquer sur l'emballage des informations concernant le cycle de vie et la dangerosité de l'emballage (par exemple "je peux être recyclé une seule fois", "je ne suis pas recyclable").
- ▶ Rendre visible l'impact environnemental de l'emballage à travers un code de dangerosité présent sur l'emballage.

Travailler sur les habitudes

Le rôle des consommateur·rices est essentiel dans les efforts de sobriété des emballages alimentaires, via une consommation plus locale, visant moins les produits transformés et évitant l'achat de produits avec des emballages alimentaires individuels. Il serait aussi judicieux de boire l'eau du robinet, quand cela est possible.

La solution de réemploi doit être encouragée localement par les consommateur·rices, les entreprises de distribution et celles de production, pour un meilleur bilan carbone. Cela est valable notamment pour le verre, si les bouteilles ne sont pas abîmées et que la récolte se fait dans un circuit court.

Les filières de production d'emballages doivent viser uniquement l'utilité de l'emballage alimentaires, en évitant les couches de matériaux non indispensables. Elles devraient porter une attention particulière à l'utilisation d'encres non polluantes pour les personnes et pour l'environnement.

Propositions d'action :

- ▶ Diminuer les emballages alimentaires, favoriser le traitement des emballages alimentaires et la recherche de nouveaux matériaux pour qu'ils soient plus durables. Les contributions payées aux éco-organismes (comme CITEO) en vertu de la responsabilité élargie du producteur (REP) pourraient financer la recherche.
- ▶ Favoriser les enseignes de distribution qui optent pour une distribution anti-gaspillage
- ▶ Sanctionner / primer les comportements de production et de consommation. Certaines collectivités organisent déjà des impôts en fonction du poids des ordures pour inciter à consommer moins ; pour l'électroménager, il y a une taxe pour le recyclage, qui pourrait être mise en place pour les emballages alimentaires. Lorsque les alternatives existent mais qu'elles ne sont pas utilisées, des sanctions sont envisageables pour les consommateur·rices et pour les entreprises.

Pourquoi encourager le développement du vrac ?

La définition du vrac définie par l'art. L120-1 du code de la consommation définit le vrac comme *“la vente au consommateur de produits présentés sans emballage, en quantité choisie par le consommateur, dans des contenants réemployables ou réutilisables. La vente en vrac est proposée en libre-service ou en service assisté dans les points de vente ambulants. Elle peut être conclue dans le cadre d'un contrat de vente à distance. Tout produit de consommation courante peut être vendu en vrac, sauf exceptions dûment justifiées par des raisons de santé publique”*.

Nous estimons que cette définition est incomplète, car elle ne prend pas en compte les points de vente avec service assisté dans les grandes surfaces. La distinction entre vrac et vente à la coupe ne devrait plus exister.

Tous les niveaux de la chaîne (production, distribution, consommation) doivent s'investir dans le développement du vrac.

Le vrac est un mode de distribution à encourager, car il permet de :

- Utiliser moins d'emballages alimentaires notamment de présentation sur le lieu de vente, pour ainsi réduire les déchets ;
- Avoir le libre choix des quantités à acheter, pour moins de gaspillage alimentaire et plus d'économie financière ;
- Bénéficier du lien social avec des gérant·es et des vendeur·ses à l'écoute dans les petits magasins ;
- Profiter d'une offre de produits locaux.

Son développement doit passer par l'extension de l'offre du vrac non seulement aux produits alimentaires, mais aussi à des domaines avec une offre marginale aujourd'hui, comme les cosmétiques et les produits ménagers.

L'essor du vrac peut aussi être l'occasion de remettre au goût du jour la consigne, pour encourager le réemploi des emballages alimentaires.

Partie 2 : Les conditions du développement du vrac

Le vrac pourra se développer uniquement si son essor s'accompagne d'une augmentation de la confiance des consommateur·rices. Pour arriver à cet objectif, 5 conditions ont été identifiées.



Une information transparente et lisible

La confiance des consommateur·rices du vrac doit passer par une information rigoureuse sur les produits. Plus cette information sera visible, précise et facile d'accès, plus les consommateur·rices se tourneront vers la vente en vrac.

Le vrac par rapport à l'emballage représente un défaut d'information. Alors qu'une des fonctions de l'emballage est d'obtenir des informations pratiques sur le produit jusqu'à son utilisation, le vrac ne dispose pas toujours de cette qualité.

Le vrac nécessite d'apporter une information sur la traçabilité du produit, les informations nutritionnelles, les allergènes et les dates de péremption.

- La traçabilité du produit doit être visible : la provenance du produit et le numéro du lot doivent être affichés. Pour les produits locaux ou de saison, une mention spéciale pourrait être intéressante pour inciter à leur consommation.
- Les informations nutritionnelles du produit doivent être présentées de la même façon que pour les produits emballés.

- Les allergènes doivent impérativement apparaître. Un suivi des changements de silos doit être effectué dans tous les lieux de vente en vrac pour éviter le mélange de produits comportant des allergènes différents.
- Les dates de péremption doivent être affichées. Cela peut susciter l'envie d'acheter du vrac chez des personnes non habituées à ce mode de vente : elles seront rassurées de voir que les produits secs en vrac, par exemple, se gardent aussi longtemps que ceux emballés.

Ces informations doivent être hiérarchisées, certaines doivent apparaître sous forme d'étiquetage (les informations réglementaires), d'autres sur les silos, dans les rayons du magasin, ou encore sous forme d'application numérique (pour les informations complémentaires).

Enfin, les informations citées ci-dessus doivent aussi être indiquées sur les produits réalisés directement par les enseignes de vente en vrac. Lorsque ces magasins réalisent par exemple des biscuits, les informations les concernant doivent être présentes.

L'information doit être présente non seulement lors de l'achat mais aussi après l'achat, jusqu'à son utilisation. Lorsque les consommateur·rices décident d'utiliser un produit, les informations concernant ce dernier doivent être consultables rapidement.

Propositions d'action :

- ▶ Ajouter un QR code sur l'étiquette : toutes les informations sont téléchargeables dans une application nationale qui permet d'avoir accès et de conserver ces informations. L'application conserve en mémoire les actes d'achat, en conformité avec le RGPD. L'entreprise à l'origine du produit pourrait également y proposer des vidéos informatives sur chaque produit.
- ▶ Cette proposition peut exclure les citoyen·nes éloigné·es du numérique. Pour cela, l'impression d'une étiquette (comme sur les balances) comprenant les informations de références de l'article, comme sur un emballage, pourrait être envisagée.

Plus globalement, le vrac doit mieux se faire connaître des consommateur·rices grâce à une communication large vers tous les publics, notamment sur les plus-values du vrac. Les citoyen·nes n'ont pas tous le même niveau de connaissance. Une campagne publicitaire percutante comportant des chiffres sur la consommation de déchets plastiques est nécessaire. Cette campagne doit se réaliser dans la plus grande transparence possible : les bons côtés mais aussi les mauvais côtés du vrac doivent être présentés.

Des conditions d'hygiène garanties

Les conditions d'hygiène du vrac sont un point incontournable auquel les consommateur·rices sont très attaché·es. Il y a beaucoup d'a priori sur le vrac et l'hygiène dans les rayons vrac de certains magasins. Pour gagner la confiance des consommateur·rices, le vrac doit permettre de garantir une hygiène irréprochable.

Cette hygiène est nécessaire pour que les produits achetés puissent conserver leur qualité, leur goût, leur couleur, leur aspect et leurs nutriments dans leur intégralité. De plus, l'hygiène permet de garantir la sécurité du produit afin d'éviter les contaminations croisées provoquant des allergies. Il est essentiel d'être conscient du risque si l'hygiène n'est pas respectée. Le vrac doit être aussi rigoureux sur ce sujet que les emballages alimentaires : le doute n'est pas concevable. Il n'y a pas de réglementation spécifique au vrac aujourd'hui : les normes d'hygiène en vigueur doivent être renforcées.

Propositions d'action :

- ▶ Etablir un cahier des charges strict concernant l'hygiène du vrac
- ▶ Maximiser la visibilité des consommateur·rices sur l'hygiène relative au remplissage et nettoyage des silos : noter par exemple sur les silos la date du dernier nettoyage
- ▶ Rendre obligatoire une formation HACCP au sein des enseignes de distribution de vrac et permettre uniquement aux personnes ayant suivi cette formation d'être responsables de la vente en vrac. En plus de la gestion des rayons de vente en vrac, ces personnes devront aussi s'assurer du respect des règles d'hygiène, pour apporter des garanties et assurer aussi le lien social avec les consommateur·rices.
- ▶ Créer un label dédié aux enseignes proposant la vente en vrac pour s'assurer qu'elles appliquent dans leurs magasins les règles d'hygiène. L'organisme délivrant le label doit vérifier que les conditions d'hygiène sont respectées. Le comité de contrôle, indépendant, indique les magasins qui ont été contrôlés et la date des contrôles pour plus de transparence.

L'accessibilité renforcée du vrac

Le vrac reste aujourd'hui trop marginal. Il doit devenir plus accessible afin de se développer. Plusieurs formes d'accessibilité ont été identifiées : l'accessibilité géographique, l'offre, le prix et la praticité.

1. L'accessibilité géographique

L'ensemble des citoyen·nes doivent pouvoir avoir accès à de la vente de vrac. L'offre se développe au sein des grandes surfaces mais les rayons du vrac sont inégaux. Il faut permettre à tout le monde d'avoir accès au vrac près de chez soi, même dans les zones rurales.

2. Une offre de vrac plus diversifiée

L'offre du vrac, aujourd'hui, se limite principalement aux céréales et aux produits secs. Elle doit se développer en incluant d'autres produits alimentaires qui ne nécessitent pas d'emballages alimentaires.

3. Des prix plus accessibles

Les produits en vrac sont aujourd'hui plus chers que les produits emballés. Cela s'explique par le fait que l'offre est essentiellement bio et donc plus coûteuse que les produits conventionnels. L'enjeu du prix des produits proposés en vrac est réel, car le facteur prix est aujourd'hui dissuasif.

Il semble essentiel de développer une offre de produits en vrac conventionnelle pour permettre des prix raisonnables et comparables aux produits emballés. De plus, le vrac devrait permettre une réduction des prix : dans la mesure où il n'y a pas d'emballage, les aliments vendus en vrac devraient être moins chers.

4. La praticité du vrac

Pour que le vrac se développe, il doit constituer pour les consommateur·rices une alternative viable et pratique aux emballages alimentaires individuels. Or le vrac peut impliquer des contraintes pour les consommateur·rices (par exemple le fait d'utiliser et de laver ses propres contenants).

Propositions d'action :

- ▶ Mieux informer sur l'emplacement du vrac dans les grandes et moyennes surfaces : développer une partie du magasin dédiée au vrac, pour faciliter l'accès et l'ancrer dans les habitudes des consommateur·rices
- ▶ Rendre le vrac attractif et visible dans tous ses lieux de vente : plus grands rayons, moins confidentiels
- ▶ Proposer des offres de vrac en drive avec des contenants en consigne et donc un nettoyage assuré par le magasin

Un acheminement au bilan énergétique raisonnable

Le transport des denrées dans le cadre de la vente en vrac doit être le moins polluant possible, à l'égard tant du nombre d'emballages alimentaires que du bilan énergétique.

Propositions d'action :

- ▶ Proposer des produits locaux pour éviter au maximum le transport, en indiquant le lieu d'origine du produit. Il s'agit de réfléchir au vrac en le reliant aux circuits courts pour limiter les problèmes de transport.
- ▶ Favoriser le transport par train et fluvial
- ▶ Permettre aux enseignes d'un même secteur de se concerter pour grouper le transport de leurs produits

Une réglementation mieux adaptée au vrac

La réglementation est rassurante pour les consommateur·rices. Les réglementations actuelles ne sont pas adaptées au vrac. Il est urgent de clarifier et de préciser rapidement la législation du vrac et de créer des règles là où il n'y en a pas. Plus la réglementation sera précise, plus les instances de mise en œuvre seront tentées de faire avancer les choses.

Nous considérons que le gouvernement doit s'investir le plus vite possible pour un réel encadrement afin d'harmoniser les usages. Cette réglementation ne doit pas nécessairement être aussi lourde qu'une réglementation industrielle, mais s'adapter aux besoins du vrac. En ce sens, ces règles doivent s'appuyer sur l'expérience des professionnel·les du vrac, par exemple le Réseau Vrac.

La réglementation des prix est très délicate dans une société de marché. Il serait intéressant d'indiquer le prix minimum et le prix maximum de chaque type de produit pour savoir où se situent les produits en vrac dans l'échelle des prix. En outre, un produit en vrac sera moins cher au poids par kilo/litre : il serait intéressant de faire apparaître l'économie réalisée grâce au vrac et l'écart de prix entre le produit emballé et le vrac. Ces informations pourront être obtenues par exemple via l'application nationale sur le vrac (sur le même principe que pour l'essence). Il s'agit d'un élément marketing sur lequel les commerçant·es pourront jouer.

Partie 3 : Comment encourager le développement du vrac ?

Le développement du vrac ne peut reposer uniquement sur des efforts consentis par les consommateur·rices : les pouvoirs publics, les filières de production et de distribution doivent s'investir pleinement pour développer la vente en vrac. Ces préconisations doivent être réalisées le plus vite possible. Nous considérons que la coordination entre les différents protagonistes est indispensable pour rendre leurs actions respectives réellement efficaces.

Préconisations à destination des pouvoirs publics

- Informer davantage les consommateur·rices sur l'existence de la vente en vrac, et les sensibiliser sur les bienfaits du vrac en travaillant sur les habitudes et les consciences par les moyens suivants :
 - Développer des campagnes de publicité
 - Mettre en place des actions de sensibilisation dans les écoles, collèges et lycées : par exemple en organisant des actions communes de sensibilisation sur les impacts environnementaux du suremballage et sur les bienfaits de la vente en vrac ; des animations couplant achat de produits alimentaires en vrac et ateliers de cuisine de ces produits ; sensibiliser aussi les encadrant·es (enseignant·es, animateur·rices...). Pour le financement de ces actions, mettre en place des appels à projets financés par l'Etat (sur le modèle du PDASR = plan départemental d'action et de sécurité routière).
 - Inclure des contenus de sensibilisation sur les bienfaits du vrac dans les manuels scolaires.
 - Mettre en place des actions de sensibilisation aux bienfaits du vrac directement dans les points de vente en vrac : organiser par exemple, une semaine du vrac au niveau national avec des animateur·rices disponibles dans les magasins pour renseigner les client·es, sur le modèle de la semaine du goût.
 - Créer une application permettant de localiser les lieux de ventes en vrac à proximité de soi (notamment les petits commerces de proximité)
- Réduire la TVA des produits vendus en vrac pour inciter les consommateur·rices via le facteur prix
- Mettre en place des aides financières pour les magasins qui souhaitent développer une offre de produits en vrac, par exemple une aide à l'équipement
- Créer un juste label vrac offrant aux consommateur·rices des garanties en matière d'hygiène (formation des agent·es par exemple), de provenance des produits, avec des normes révisées régulièrement et des contrôles fréquents. Pour définir les normes attachées au label, s'inspirer de l'existant (le Réseau Vrac en France ou d'autres exemples à l'étranger)

Préconisations à destination des filières de distribution

- Rendre les rayons de vente en vrac plus attractifs : par exemple, en affectant plus de personnel aux rayons de vente en vrac, et en réintégrant la notion de service, avec des bénéfices sur le lien social et sur l'information des consommateur·rices.
- Encourager les enseignes de distribution, en particulier les grandes surfaces, à permettre et favoriser l'utilisation de contenants individuels apportés par les consommateur·rices :
 - inciter les consommateur·rices à apporter leurs propres contenants individuels en obligeant les grandes et moyennes surfaces à mettre à disposition des balances avec la tare possible
 - Mettre en place un système d'achat ou de consigne de contenants réutilisables, pour éviter l'utilisation de sachets en carton.
 - Bonifier l'usage par les consommateur·rices de contenants personnels réutilisables avec des réductions de prix
- Rendre l'offre plus lisible pour les consommateur·rices : afficher par exemple dans tous les lieux de vente en vrac et de la même manière l'origine des produits, la marque, etc. Mettre en outre davantage en valeur les produits d'origine locale, issus par exemple de circuits courts.
- Mettre en place un quota de développement des rayons de vente en vrac dans les grandes surfaces (comme pour les HLM dans une commune, ou les voitures électriques chez les constructeurs automobiles), qui augmenterait au fil des années.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire lié à la vente en vrac, par exemple en optimisant au maximum la gestion des stocks de produits vendus en vrac.

Préconisations à destination des filières de production

- Élargir l'offre des produits vendus en vrac (alimentaires et non) : les grandes marques doivent en particulier être incitées à concevoir leurs produits pour la vente en vrac, via un système de bonus-malus ou via un pourcentage minimal de produits destinés à être vendus en vrac.
- Mettre en place une taxe pour les entreprises de production sur les emballages au prorata poids / volume.
- Être en mesure de traiter, recycler ou réutiliser tous les emballages. Dans le cas contraire, les consommateur·rices devraient être informé·es du sort des emballages.

Ateliers exploratoires

Synthèses

The logo for the Conseil National de l'Alimentation (CNA) is a red circle containing a white leaf icon to the left of the letters 'CNA' in a bold, white, sans-serif font.

CNA

Conseil National de l'Alimentation

Participation citoyenne aux travaux du CNA

Atelier exploratoire du 16 janvier 2021 sur la sobriété
des emballages alimentaires

- Synthèse -



Sommaire

- 1 Contexte et objectifs de l'atelier p.3
- 2 Déroulé et participation p.8
- 3 Choix des sous-thèmes de travail p.13
- 4 Travaux en sous-groupes p.16
- 5 Synthèse des propositions p.20
- 6 Droit de suite p.22

1

Contexte et objectifs de l'atelier



1. Contexte

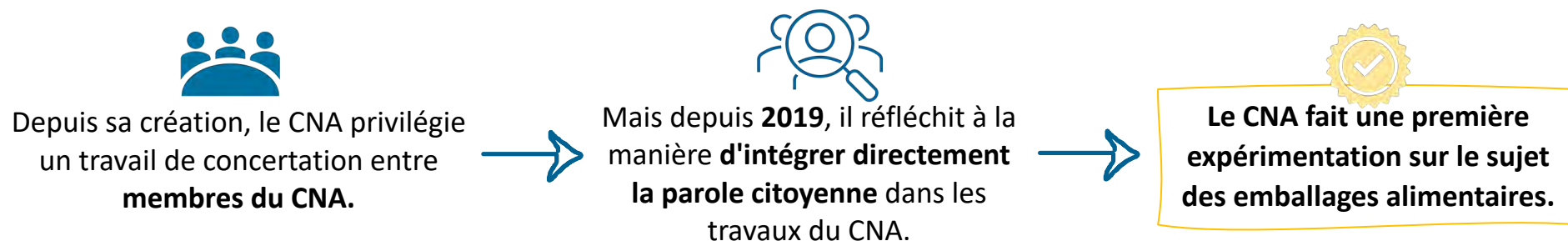
Le **Conseil national de l'alimentation (CNA)** est une instance consultative rattachée aux ministères chargés de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'agriculture. Cette instance est actuellement présidée par M. Guillaume Garot et regroupe les représentants des **acteurs de la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette**.

Le CNA produit des documents nommés « **avis** » qui formulent des recommandations destinées aux décideurs publics et aux acteurs de la filière alimentaire.

Depuis 2 ans, le **CNA s'ouvre à la participation** et cherche à **intégrer la parole citoyenne dans ses travaux**. L'objectif est d'animer un espace de concertation alimenté de débats citoyens pour mieux mesurer et prendre en compte les points de vue de l'ensemble des acteurs et de la société sur les politiques publiques de l'alimentation.

L'année **2019** a été consacrée aux réflexions sur la manière d'intégrer directement la parole citoyenne dans les travaux du CNA. Cette réflexion s'est faite avec l'aide de la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** et a abouti à un [document](#) faisant état de ces réflexions et des différents scénarios proposés pour développer la participation citoyenne au CNA.

Le CNA a fait le choix d'expérimenter cette méthodologie sur le sujet des **emballages alimentaires**.



1. Contexte

Le CNA a été saisi par les **ministères chargés de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'agriculture** pour travailler sur le sujet des **emballages alimentaires** et notamment sur la question de leur réduction.

Un **groupe de concertation du CNA**, composé des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire, travaille actuellement sur ce sujet dans l'objectif de proposer :

- des **recommandations** aux pouvoirs publics, notamment pour aider à la rédaction des textes d'application de la loi anti-gaspillage (c'est-à-dire les textes qui vont préciser la manière dont la loi va se mettre en place concrètement) ;
- une **réflexion** pour accompagner les acteurs publics et privés dans une trajectoire de réduction de l'utilisation des emballages alimentaires ou d'utilisation d'emballages plus respectueux de l'environnement et de la santé.

C'est en **parallèle des travaux de ce groupe de concertation** du CNA que celui-ci expérimente l'ouverture à la participation citoyenne.

Deux outils permettant aux citoyens de participer aux travaux du CNA sont mis en place :

- 1 **Trois ateliers exploratoires** dont l'objectif est de produire une synthèse formulant des propositions pour répondre à la question « **Les emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ?** ».

Ces trois ateliers sont mis en place avec des **territoires spécifiques** :

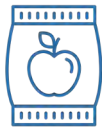
- **Le 16 janvier 2021, un atelier exploratoire « national »** a été organisé en s'appuyant sur le relai des métropoles de Bordeaux, Lille, Lyon et sur les départements de l'Ardèche et du Gers. Ce document fait la synthèse de cet atelier.
- **Le 19 janvier 2021, avec la métropole de Grenoble**, qui monte un dispositif participatif relatif à la question de la sobriété en général ;
- **Le 21 janvier 2021**, invitant plus spécifiquement les publics précoces **de Marseille** à participer.

- 2 **Un panel citoyen** regroupant 20 citoyens pour produire un avis répondant à la question : « **Développer le vrac pour réduire les emballages alimentaires : Comment ? À quelles conditions ?** »

1. Contexte



Le CNA est saisi par les Ministères chargés de l'écologie, de la santé, de l'économie et de l'agriculture pour travailler sur le sujet des emballages alimentaires



Création d'un **Groupe de concertation** du CNA sur la réduction des emballages alimentaires/la sobriété des emballages alimentaires



1ère expérimentation de l'ouverture à la participation citoyenne du CNA sur ce sujet des emballages alimentaires



Les 3 ateliers exploratoires
« Emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ? »



Le panel citoyen
« Développer le vrac pour réduire les emballages alimentaires : comment ? À quelles conditions ? ».

2. Principe et objectifs de l'atelier exploratoire



Principe

Il s'agit d'un **évènement participatif et collaboratif ouvert au public**, au cours duquel les participants ont été invités à **échanger librement sur la thématique des emballages alimentaires**, puis à travailler en **sous ateliers** sur les dimensions qu'ils ont choisi de traiter.

Le CNA s'est appuyé sur les métropoles de **Bordeaux, Lille et Lyon** ainsi que sur les départements du **Gers et de l'Ardèche** pour réunir des citoyens issus de différents territoires.



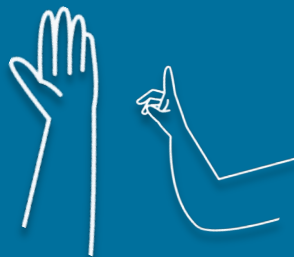
Objectifs

La question générale posée était : « **Les emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ?** ».

Cet atelier exploratoire visait à faire émerger les différents points de vue et solutions proposées par les participants sur le sujet de la sobriété des emballages alimentaires en général et des sous-thèmes qu'ils ont souhaité aborder.

2

Déroulé et participation



Déroulé

Déroulé de l'atelier

Temps 1

Se présenter / poser le cadre / se préparer à la phase de débat

- Séance plénière de 30 minutes
- Présentation du CNA et du contexte de l'expérimentation
- Présentation des objectifs et du fonctionnement de l'atelier
- Présentation de quelques repères sur les emballages alimentaires

Temps 2

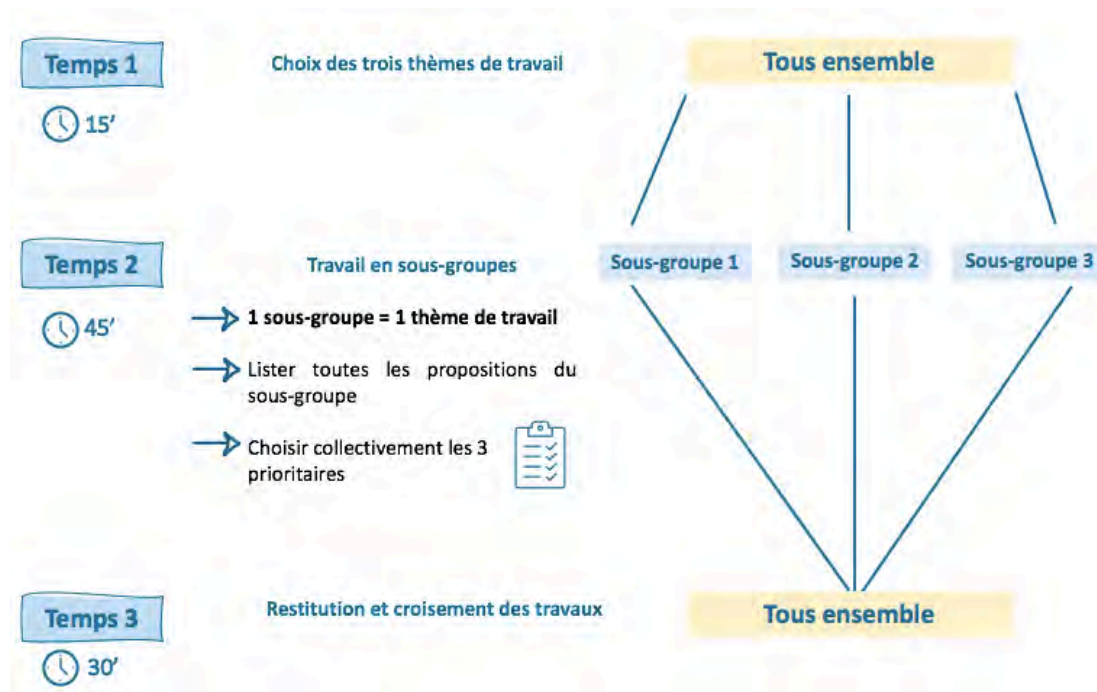
Choix des thèmes et travail en sous-groupes

- Séance plénière de 15 minutes portant sur le choix des thèmes : propositions des citoyens, délibération et choix de trois thèmes (sondage)
- Travail en sous-groupes pendant 45 minutes

Temps 3

Restitution des travaux

Séance plénière de 30 minutes : chaque sous-groupe partage les trois propositions prioritaires qu'il a identifiées sur le thème traité.



Participation

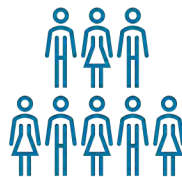
Cet atelier exploratoire s'est déroulé en
visioconférence



le samedi 16 janvier de 10h à 12h30



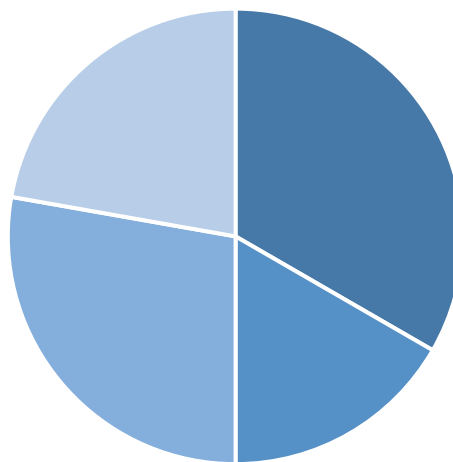
et a réuni **24 participants aux profils variés.**



Participation

Les participants à l'atelier ont été invités à répondre à quelques questions en début d'atelier afin de faire connaissance malgré le format dématérialisé de l'atelier. Sur les 24 participant.e.s, 19 ont pu répondre à ces quelques questions qui permettent de se rendre compte de la diversité des profils.

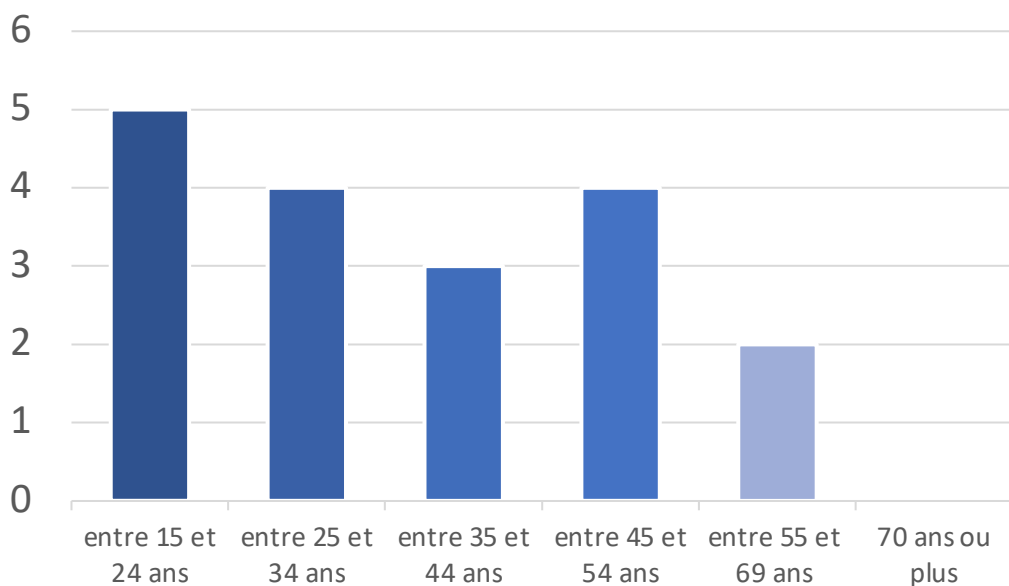
J'habite dans la région



- Auvergne-Rhône-Alpes / Provence Alpes Côte d'Azur
- Nouvelle Aquitaine / Occitanie
- Hauts-de-France / Normandie
- Ile-de-France

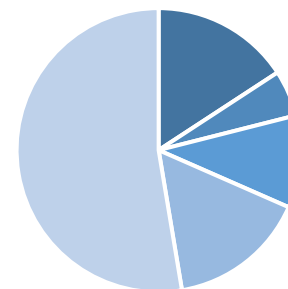
Participation

J'ai



- entre 15 et 24 ans
- entre 25 et 34 ans
- entre 35 et 44 ans
- entre 45 et 54 ans
- entre 55 et 69 ans
- 70 ans ou plus

Selon vous, les emballages alimentaires... (une réponse maximum)



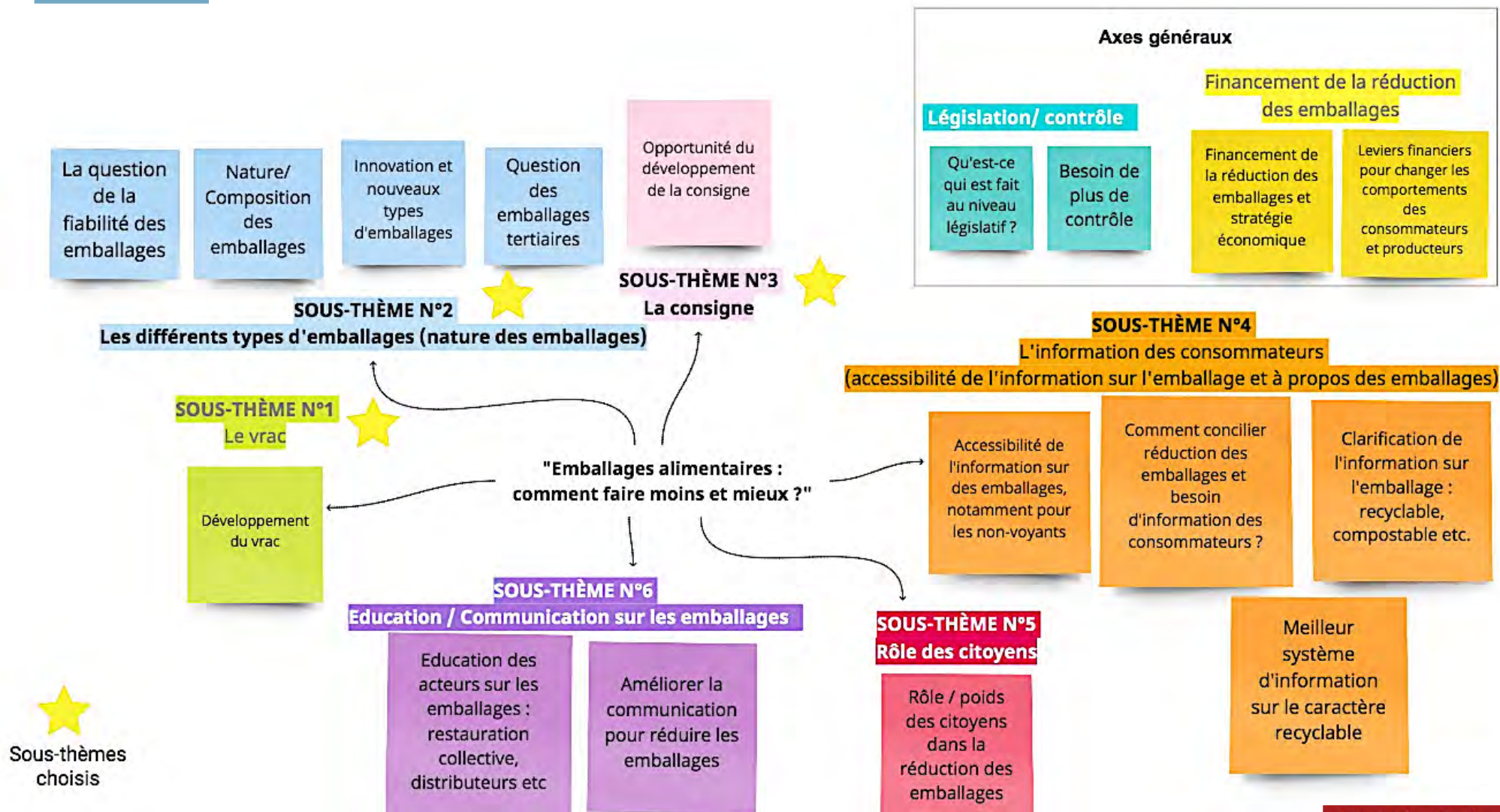
- ... ne sont pas très utiles, c'est surtout du marketing
- ... sont pratiques pour faire des portions individuelles
- ... sont utiles pour faire nos courses et les transporter
- ... protègent des microbes et des bactéries, ouf !

3

Choix des sous-thèmes de travail



Échanges et choix des sous-thèmes de travail



★
Sous-thèmes choisis

Échanges et choix des sous-thèmes de travail

?

Pour faire moins et mieux d'emballages alimentaires, sur quels thèmes souhaiteriez-vous travailler ?

Pour faire moins et mieux, encourager le consommateur et le producteur, par un levier financier (...) Par ailleurs, aider des porteurs de projet « vrac » à s'installer de sorte à mailler davantage les territoires et à optimiser l'offre « vrac ».

On peut modifier les emballages, mais le mieux serait de les supprimer : supprimer le suremballage et/ou l'emballage. Pour cela, il faut des lois pour changer les habitudes des industriels et des clients!

Le confinement (mars/avril 2020) a réduit la fréquence de collecte des poubelles. Cela a induit une prise de conscience des particuliers sur le volume qu'ils génèrent ... Les citoyens sont donc prêts à changer.

Si on peut effectivement réduire le suremballage, et passer au vrac, il y a forcément besoin, dans la chaîne logistique du transport, d'un contenant. Peut-être qu'il existe un emballage incompressible. Quelle serait sa nature ?

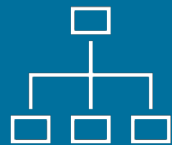
Je souhaitais réfléchir au sujet de la nature des emballages, car aujourd'hui beaucoup d'emballages mis sur le marché ne sont pas recyclables (...) et également au sujet des emballages réutilisables à tous les niveaux de la chaîne logistique, à la fois pour les particuliers (consigne, vrac) mais aussi pour les industriels.

La question que je me posais, c'est comment concilier la réduction des emballages avec la conservation des informations dont le consommateur a besoin (composition du produit, sa qualité, etc.) ?

Les emballages consignés, c'est intéressant comme piste, car ça rend acteurs les utilisateurs, du coup c'est aussi pédagogique à mon sens.

4

Travaux en sous-groupes



Sous-groupe 1 – Le vrac

Y a t il une volonté de développer le vrac ?
Y a t il une vraie politique pour développer le vrac ?
Ex des fruits et légumes : il ne faudrait que du vrac. Il faudrait que la législation l'oblige

Vrac dans les petits commerces de proximité. Les petits commerces ont leur rôle à jouer

Ne pas emballer le bio par rapport au même produit en conventionnel. Attention au paradoxe. Si besoin d'emballage, proposer des emballages plus adaptés ou alors changer la logistique

Est-ce que les grandes marques font du vrac ?

Tarifification incitative : baisse de la taxe d'ordure ménagère qui pourrait permettre au consommateur de plus consommer en vrac
Avoir une TVA moins importante sur les produits en vrac par rapport aux produits qui sont emballés.
Comment rendre le vrac moins cher ? TVA moins importante

Est-il possible de rendre les produits vrac moins cher ?
Ou alors rendre plus cher les produits emballés. Il faut pénaliser l'emballage.

Comment permettre le vrac dans le cadre de la vente en drive (« drive tout nu »)

Mettre le vrac au sein des rayons traditionnels, pour inciter plus les consommateurs. Y mettre aussi des sacs en tissu à proximité.
Communiquer sur la tarification avantageuse du vrac

Le vrac ne répond pas à tous les usages et les différents instants de consommation. Il faudrait adapter les contenants à ces différents moments et à ces types de consommation (individuel, familiale)

- Généraliser le vrac, au delà des produits bio qui sont proposés en vrac habituellement
- Il faudrait obliger toutes les GMS à avoir un rayon vrac, dans le but d'éduquer les consommateurs. Positif si on le droit d'apporter notre propres bocaux et non utiliser des sachets disponibles en GMS

- Ne pas emballer le bio par rapport au même produit en conventionnel. Attention au paradoxe.
- Si besoin d'emballage, proposer des emballages plus adaptés ou alors changer la logistique
- Mettre du vrac dans les drive

Attention au suremballage. Le supprimer quand cela n'est pas nécessaire.

Etoffer l'offre d'achat en gros pour les produits non périssables

Imposer les emballages réutilisables
Ne pas limiter le vrac au bio

Les communes pourraient inciter l'installation de magasins de vrac. Elles pourraient fournir aux habitants des kits de sacs réutilisables

Comment rendre le vrac pratique et accessible à tous ?

Réduire les loyers des magasins de vrac car ils sont plus vertueux

Responsabilité de l'industriel jusqu'au bout de la vie du déchet. Le décret d'application doit être appliqué

Proposer des sachets qui ont les mêmes contenances que les produits emballés. Cela évite que le consommateur soit perdu.

Mettre en place une communication grand public sur les contenants en vrac à garder chez soi. Sensibiliser aux risques des contenants plastiques

Attention à l'idée d'un emballage vertueux car recyclable. Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. La solution est de ne pas produire de déchet.

Propositions prioritaires

Sous-groupe 2 – Les différents types d'emballages



Sous-groupe 3 – La consigne

Faciliter l'usage de la consigne pour tous les acteurs : standardisation de l'emballage pour la consigne, mobilisation de la grande distribution, mise en place de points de dépôt automatisés

Mobiliser la grande distribution pour des accords volontaires : acteurs qui s'engagent à agir

Comment associer grande distribution et consigne?

Créer des centres de dépôt automatique de consigne en plastique via une technologie d'intelligence artificielle

Fonctionnement agréable, pratique qui donne envie.

Système de consigne + facile à mettre en place dans les commerces de proximité

Il faut que ce soit simple : Ne pas multiplier les types de récipients et de contenants à consigner

Standardiser les récipients que l'on pourrait rapporter dans n'importe quel magasin

Une harmonisation au niveau des distributeurs pour faciliter les choses

Veiller à l'aspect pratique et garder la liberté du citoyen pour ne pas le décourager

Lien avec le vrac = apporter son contenant permet + de consigne autogérée

S'inspirer du modèle belge où la consigne existe pour le réemploi du verre

Développer la communication, l'incitation et l'éducation sur la consigne (notamment sur les aspects financier et environnemental)

Ramener la consigne contre un bon d'achat : avantage = incitation / Inconvénient = nous incite à consommer dans le même magasin

Argumenter auprès des consommateurs sur l'intérêt écologique/ pratique/ économique

Bien différencier consigne pour recyclage VS consigne pour réemploi

Responsabiliser les citoyens et développer les intérêts pour cela

Payer plus cher la consigne à l'achat et la récupérer à chaque fois qu'on la rend

Réfléchir à la bonne échelle d'action pour porter la mise en place de la consigne et au rôle des acteurs. Ce portage doit se faire avec plusieurs points de vigilance (sanitaire, environnemental)

Echelle d'action : les collectivités devraient porter les initiatives de consigne pour que cela se déploie à grande échelle

Faire très attention à l'aspect sanitaire Normes d'hygiène ont fait arrêter la consigne

Propositions prioritaires

5

Synthèse des propositions



9 propositions



Le vrac

Proposition 1

Généraliser le vrac au-delà des produits bio et notamment en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) : imposer une surface minimum dédiée au vrac en GMS, pallier l'incohérence entre produits emballés ou non et adapter l'emballage pour qu'il ne soit pas en plastique par exemple.

Proposition 2

Rendre le vrac accessible et pratique pour tous : guider le consommateur, adapter les différents formats de contenants pour différents usages (barquettes en carton pour les fraises, etc.), et volumes.

Proposition 3

Inciter financièrement : taxer moins le vrac ? Taxer plus le non-vrac ? Mettre en place d'une TVA ? Objectif : donner envie aux industriels de se mettre au vrac.



Les différents types d'emballages

Proposition 1

Partir du principe que le meilleur emballage est celui qui n'existe pas : responsabiliser, réglementer et sanctionner financièrement le suremballage, l'interdire et mettre la pression plutôt sur les grands groupes. Il faut réduire drastiquement le suremballage, notamment parce que les produits dits biosourcés ne convainquent pas.

Proposition 2

Accompagner les petits producteurs : aménager la législation pour la rendre plus facile d'accès, alléger les taxes, etc.

Proposition 3

Inciter le consommateur, qui a un rôle à jouer : mise en place d'une fiscalité incitative pour réduire la consommation d'emballages et élargissement de l'offre vers des produits plus vertueux en termes d'emballages.



La consigne

Proposition 1

Faciliter l'usage de la consigne pour tous les acteurs : standardisation de l'emballage consigné, mise en place de points de dépôt automatisés, accompagnement de la grande distribution dans cette transition.

Proposition 2

Développer la communication, l'incitation et l'éducation sur la consigne (notamment sur l'aspect financier et environnemental).

Proposition 3

Réfléchir à la bonne échelle d'action pour porter la mise en place de la consigne (engagement volontaire ou réglementaire ?) et au **rôle des acteurs** (collectivités ? grandes surfaces ?). Ce portage doit se faire avec plusieurs points de vigilance (sanitaires, environnementaux).

6

Droit de suite



Droit de suite

Comment les contributions restituées dans cette synthèse seront prises en compte par le CNA ?

Cette synthèse sera **transmise et présentée au groupe de concertation du CNA** et viendra **nourrir les réflexions et discussions** de celui-ci.

Elle sera ensuite **rendue publique** aux côtés de l'avis du CNA et **transmise aux ministères** à l'origine de la saisine (été 2021).

Les membres du groupe de concertation présenteront aux citoyens qui auront participé aux différents ateliers **la manière dont leurs contributions auront été prises en compte** dans les débats et l'avis qui sera produit.

Comment sera pris en compte l'avis du CNA sur les emballages alimentaires ?

Les avis du CNA sont **consultatifs** : l'avis sera transmis aux ministères à l'origine de la saisine, mais l'Etat ne sera pas obligé de le suivre et de mettre en œuvre les recommandations proposées. En effet, le CNA n'est pas le décideur ou celui qui met en application.

Néanmoins, sur le sujet des emballages alimentaires, **les attentes sont fortes et l'avis du CNA est attendu.**

Les ministères sont également très attentifs au contexte **d'expérimentation** d'ouverture à la participation citoyenne et dans l'attente de ses **résultats.**



Conseil National de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

cna@agriculture.gouv.fr

www.cna-alimentation.fr



[Conseil National
de l'Alimentation](#)



[@CNA Alim](#)



[Conseil National
de l'Alimentation](#)

Participation citoyenne aux travaux du CNA

Atelier exploratoire du 19 janvier 2021 sur la sobriété
des emballages alimentaires

- Synthèse -



Sommaire

- 1 Contexte et objectifs de l'atelier p.3
- 2 Déroulé et participation p.9
- 3 Choix des sous-thèmes de travail p.12
- 4 Travaux en sous-groupes p.15
- 5 Synthèse des propositions p.19
- 6 Droit de suite p.21

1

Contexte et objectifs de l'atelier



1. Contexte

L'ouverture à la participation citoyenne du CNA

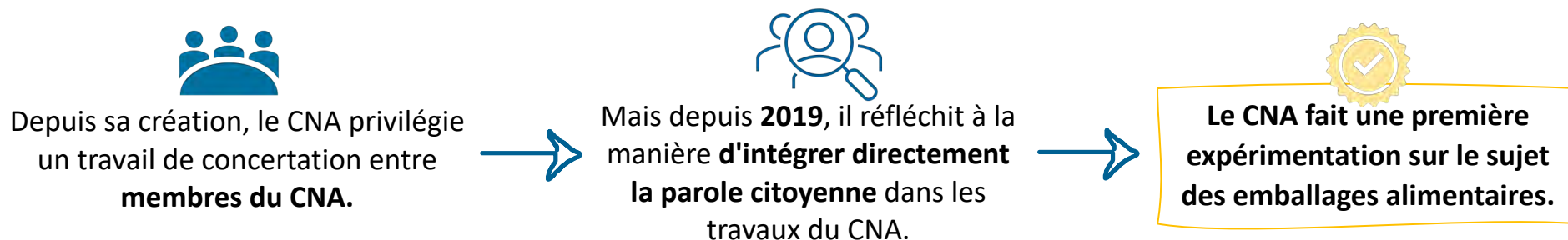
Le **Conseil national de l'alimentation (CNA)** est une instance consultative rattachée aux ministères chargés de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'agriculture. Cette instance est actuellement présidée par M. Guillaume Garot et regroupe les représentants des **acteurs de la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette**.

Le CNA produit des documents nommés « **avis** » qui formulent des recommandations destinées aux décideurs publics et aux acteurs de la filière alimentaire.

Depuis 2 ans, **le CNA s'ouvre à la participation** et cherche à **intégrer la parole citoyenne dans ses travaux**. L'objectif est d'animer un espace de concertation alimenté de débats citoyens pour mieux mesurer et prendre en compte les points de vue de l'ensemble des acteurs et de la société sur les politiques publiques de l'alimentation.

L'année **2019** a été consacrée aux réflexions sur la manière d'intégrer directement la parole citoyenne dans les travaux du CNA. Cette réflexion s'est faite avec l'aide de la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** et a abouti à un [document](#) faisant état de ces réflexions et des différents scénarios proposés pour développer la participation citoyenne au CNA.

Le CNA a fait le choix d'expérimenter cette méthodologie sur le sujet des **emballages alimentaires**.



1. Contexte

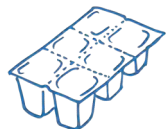
L'expérimentation sur les emballages alimentaires



Création d'un **Groupe de concertation** du CNA sur la réduction des emballages alimentaires/la sobriété des emballages alimentaires



Le CNA est saisi par les **Ministères** chargés de l'écologie, de la santé, de l'économie et de l'agriculture pour travailler sur le sujet des emballages alimentaires



1^{ère} expérimentation de l'ouverture à la participation citoyenne du CNA sur ce sujet des emballages alimentaires



Les 3 ateliers exploratoires

« Emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ? »



Le panel citoyen

« Développer le vrac pour réduire les emballages alimentaires : comment ? À quelles conditions ? ».

2. Principe et objectifs de l'atelier exploratoire



Principe

Il s'agit d'un **évènement participatif et collaboratif ouvert au public**, au cours duquel les participants ont été invités à **échanger librement sur la thématique des emballages alimentaires**, puis à travailler en **sous ateliers** sur les dimensions qu'ils ont choisi de traiter.

Cet atelier exploratoire a été construit avec la **Métropole de Grenoble** dans le cadre de son dispositif participatif relatif à la question de la sobriété en général. La Métropole de Grenoble a invité les citoyens intéressés par la démarche sobriété à s'inscrire à l'atelier exploratoire organisé par le CNA sur les emballages alimentaires. Il s'agit d'une **collaboration entre le CNA et la Métropole de Grenoble**, née d'un intérêt convergent, à la fois sur la problématique et pour les questions de participation.



Objectifs

La question générale posée était : « **Les emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ?** ».

Cet atelier exploratoire visait à faire émerger les différents points de vue et solutions proposées par les participants sur le sujet de la sobriété des emballages alimentaires en général et des sous-thèmes qu'ils ont souhaité aborder.

3. La démarche citoyenne sur la sobriété des emballages alimentaires de Grenoble Alpes Métropole

Pourquoi cette démarche citoyenne ?

- Alimenter l'avis du groupe de concertation du CNA
 - Alimenter la réflexion du panel sobriété sur la thématique des emballages
- Contribuer à la construction d'une stratégie de réduction des emballages de la Métropole



3. La démarche citoyenne sur la sobriété des emballages alimentaires de Grenoble Alpes Métropole

Les temps pour construire les propositions

**À quelles conditions pouvons-nous limiter/réduire l'usage des emballages ?
Comment la Métropole peut nous aider ?**

Rendu : 3 propositions citoyennes pour limiter l'utilisation d'emballages

Atelier 1 : Emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ?

Mardi 19 janvier 2021

Atelier 2 : Diminuer les emballages, pourquoi, comment?

Etat des lieux : part des emballages dans nos poubelles
Actions soutenues par la Métropole (consigne, vrac, etc.)
Travail en sous-groupes pour détailler les solutions
mercredi 3 février de 18 à 20h



2

Déroulé et participation



Déroulé

Déroulé de l'atelier

Temps 1

Se présenter / poser le cadre / se préparer à la phase de débat

- Séance plénière de 30 minutes
- Présentation du CNA et du contexte de l'expérimentation
- Présentation des objectifs et du fonctionnement de l'atelier
- Présentation de quelques repères sur les emballages alimentaires

Temps 2

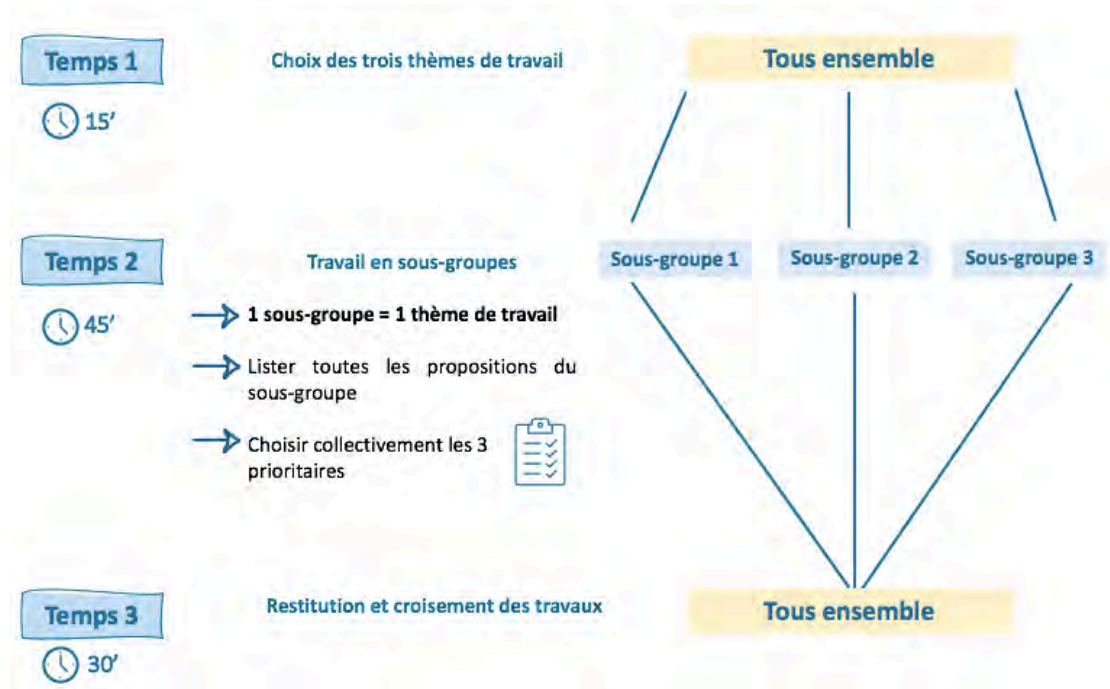
Choix des thèmes et travail en sous-groupes

- Séance plénière de 15 minutes portant sur le choix des thèmes : propositions des citoyens, délibération et choix de trois thèmes (sondage)
- Travail en sous-groupes pendant 45 minutes

Temps 3

Restitution des travaux

Séance plénière de 30 minutes : chaque sous-groupe partage les trois propositions prioritaires qu'il a identifiées sur le thème traité.



Participation

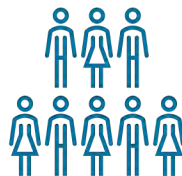
Cet atelier exploratoire s'est déroulé en
visioconférence



le mardi 19 janvier de 18h à 20h00

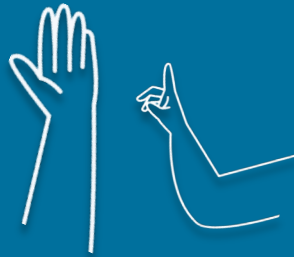


et a réuni **38 participants aux profils variés.**

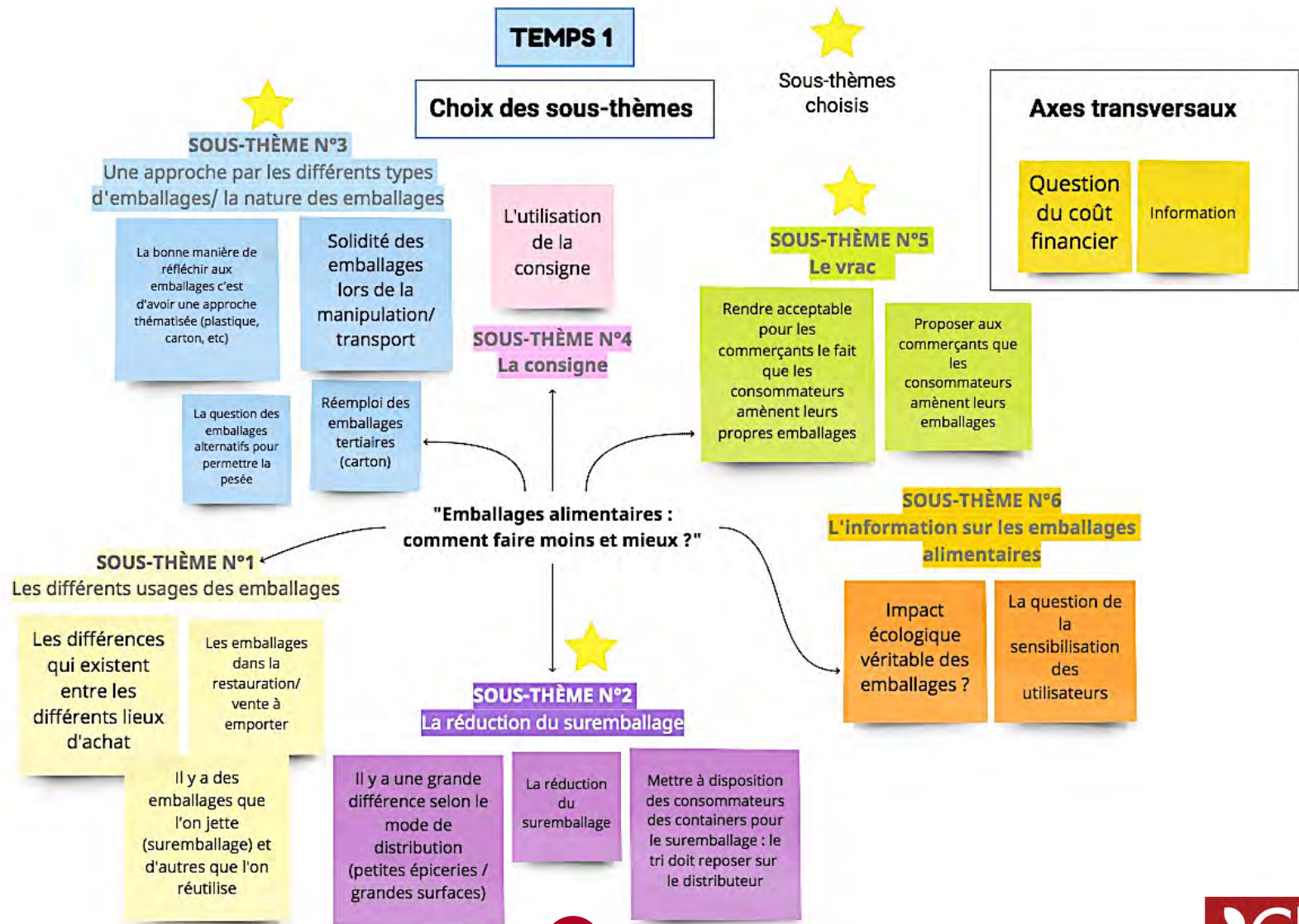


3

Choix des sous-thèmes de travail



Échanges et choix des sous-thèmes de travail



Échanges et choix des sous-thèmes de travail

?

Pour faire moins et mieux d'emballages alimentaires, sur quels thèmes souhaiteriez-vous travailler ?

Il y a les emballages que l'on jette (suremballage), et ceux que l'on réutilise. Je pense donc que tous les emballages ne sont pas négatifs.

J'aimerais travailler sur le suremballage et sur l'inutilité de l'emballage individuel de plusieurs produits dans une même boîte.

Je voudrais qu'on parle de la question du coût financier : le prix d'un kilo de farine en vrac et en supermarché n'est pas le même (...) je pense que cela va être un frein pour certaines personnes. Des goûters suremballés, on en trouve à 60 centimes l'unité par exemple.

Je rejoins plusieurs thèmes : la question du suremballage, le fait d'encourager les commerçants à nous proposer d'amener nos emballages (...), proposer des ateliers à la population pour prendre cette habitude.

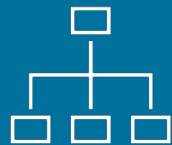
Je travaillerais bien sur le fait que les commerçants acceptent difficilement le fait que l'on vienne avec ses propres emballages. Comment les convaincre et les faire rentrer dans cette démarche ? Au-delà de ça, comment faire pour que les magasins proposent une forme de mise à disposition d'emballages recyclables pour les consommateurs ?

Emballages du futur : consignes, matériaux biodégradables...

Est-ce que la bonne manière d'aborder les emballages ce n'est pas de les thématiser : plastique, verre, métal, etc. ? Ce ne sont pas les mêmes préoccupations.

4

Travaux en sous-groupes



Sous-groupe 1 – Les différents types d’emballages alimentaires

Une réflexion à mener avec les producteurs et industriels eux-mêmes afin de faire remonter leurs pistes vers le gouvernement

Une réflexion est à mener pour que tous les nouveaux emballages soient fonctionnels et pratiques

Composition : à vérifier car il existe des micro-particules nocives.

Compostables mais en usine : à clarifier car suscite des frustrations, puisque ces emballages sont non réutilisables en compostage individuel

Les sacs recyclables / biosourcés : ne peuvent pas être mis dans un compost. Etre au clair sur ce qui est recyclable, biosourcés etc

★
Propositions prioritaires

Clarifier le devenir et la chaîne des emballages

Les filières de recyclage

Les choix devraient être simples, intégrant la lutte contre le suremballage



Imposer un type d'emballage ou inciter ?

Mieux connaître les filières de recyclage : mieux connaître les matériaux à fort coût environnemental, recyclable ou à jeter

Aller vers l'option la plus saine pour l'environnement et la santé : une réflexion est à mener avec les industriels pour produire le même produit emballé et en vrac.

Imposition et incitation : le rôle de l'Etat est d'identifier les contraintes qui pèsent sur les industriels pour produire des emballages

Indice de recyclabilité et réemploi

Travailler un code couleur pour reconnaître rapidement l'emballage le plus vertueux.

Des logos apparaissent doucement pour les emballages compostables ou non

Besoin de connaître les taux de recyclabilité des emballages

Avoir sur les produits des infos sur le taux de matériaux recyclés

Impacts environnementaux même lorsqu'on fait les produits alimentaires soi-même : peu de comparatifs pour faire des choix et limiter les déchets

Renverser la charge pour le particulier : imposer aux acteurs économiques un type d'emballage

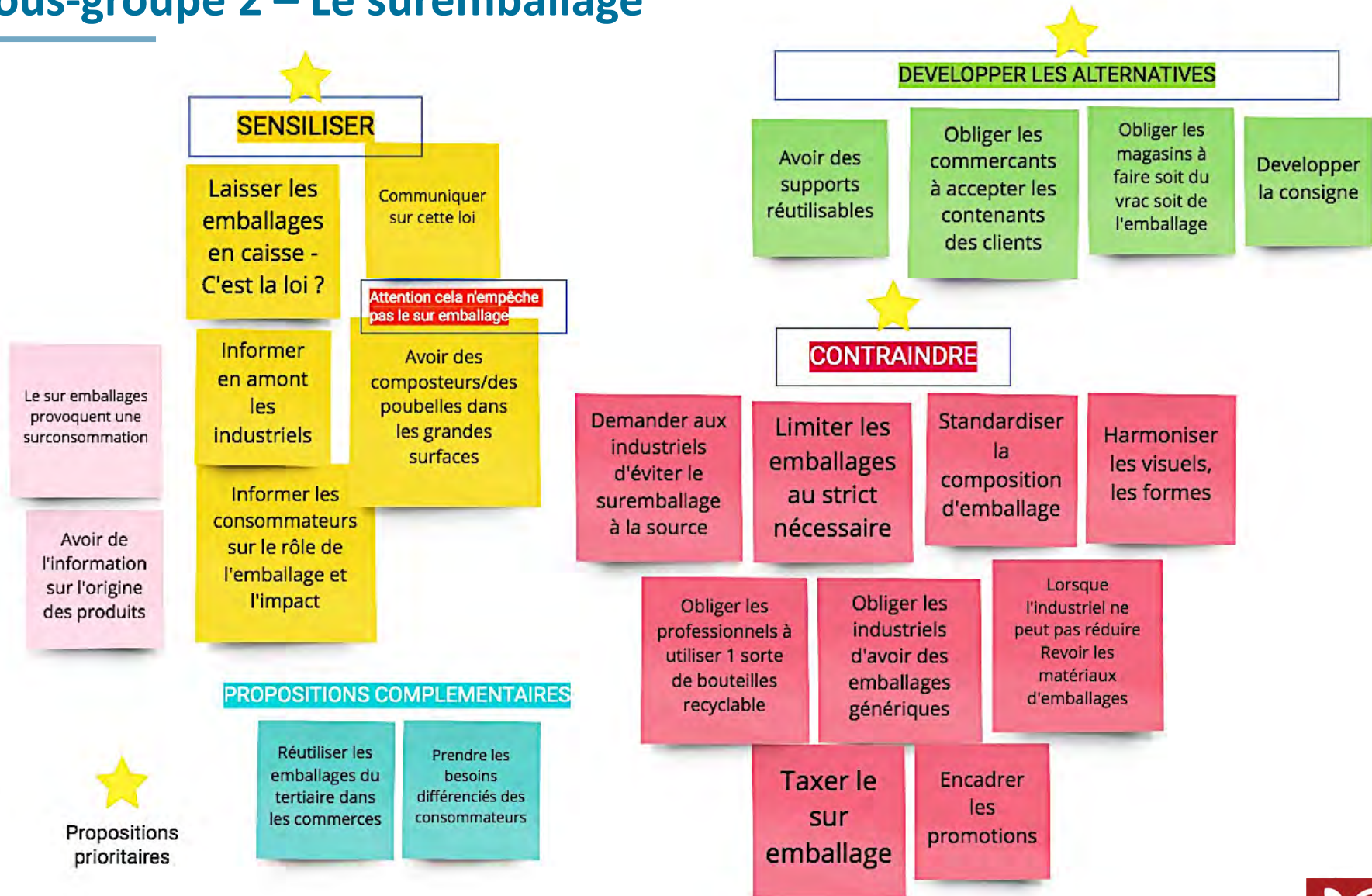
Avoir des comparateurs pour pouvoir décider : prise en compte des paramètres énergie, dépenses en eau...

★ Proposition 1 : imposition et interdiction de certains emballages (ceux qui produisent du suremballage et ceux qui sont nocifs pour la santé et l'environnement)

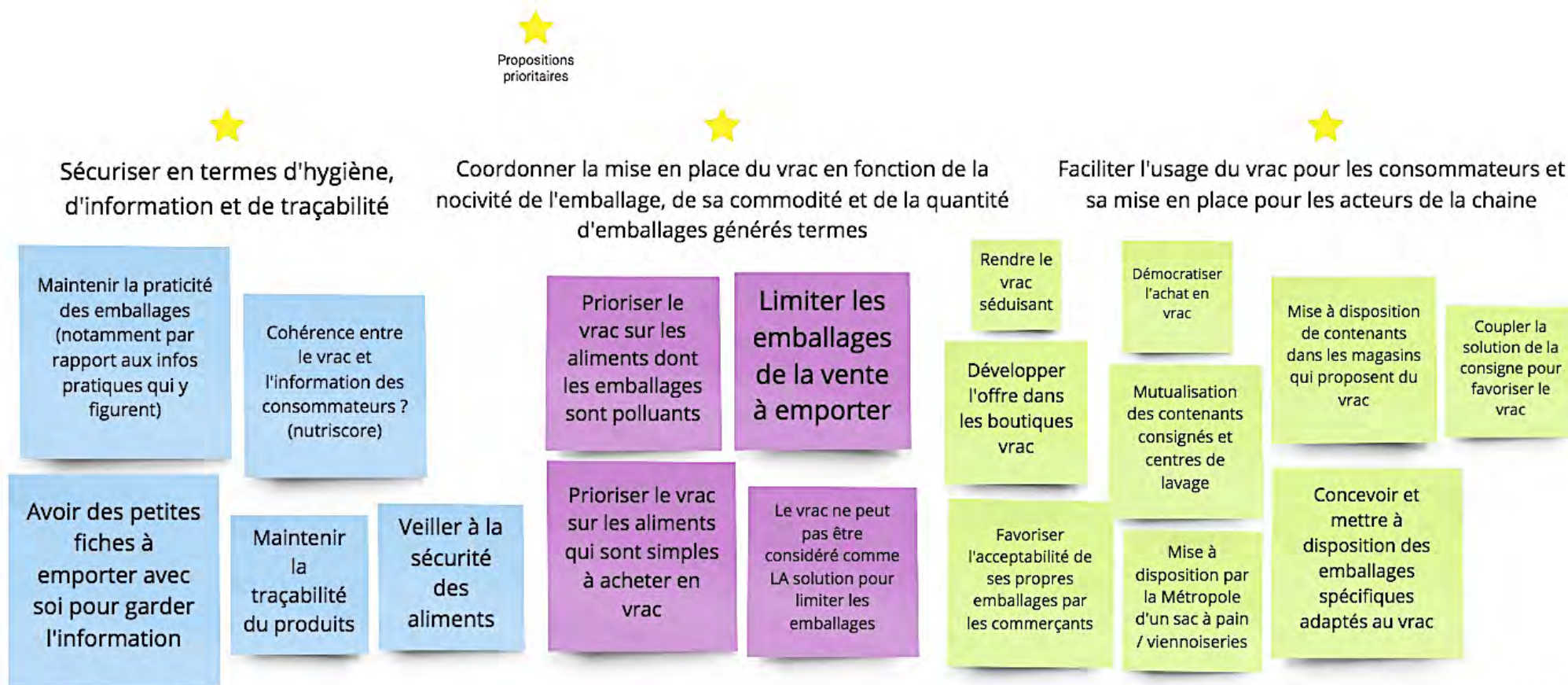
★ Proposition 2 : améliorer la fonctionnalité des emballages et leur praticité au quotidien

★ Proposition 3 : mettre en place un indice de recyclabilité et de réemploi, un premier travail à faire avec les industriels, à condition qu'il n'y ait pas d'impact sur le coût final du produit au consommateur. Afin d'estimer le coût de l'emballage et le coût du produit, un indice comparatif pourrait être mis en place.

Sous-groupe 2 – Le suremballage



Sous-groupe 3 – Le vrac



5

Synthèse des propositions



9 propositions



Les différents types / natures d'emballages

Proposition 1

Réglementer : imposer certains emballages et en interdire d'autres (ceux qui produisent du suremballage et ceux qui sont nocifs pour la santé et l'environnement).

Proposition 2

S'assurer de **conserver la fonctionnalité** des emballages, leur praticité au quotidien.

Proposition 3

Mettre en place un **indice de recyclabilité et de réemploi**, permettant d'éclairer le choix.

(!) Ces propositions doivent être rendues possibles / mises en œuvre dans une maîtrise des coûts.



Le suremballage

Proposition 1

Sensibiliser les consommateurs au suremballage.

Proposition 2

Contraindre le suremballage au strict minimum pour le diminuer (par exemple : imposer des taxes ?).

Proposition 3

Développer les alternatives en permettant aux consommateurs d'apporter leur propre contenant ou en développant la consigne



La consigne

Proposition 1

Sécuriser la mise en place du vrac en termes d'hygiène, d'information et de traçabilité

Proposition 2

Coordonner la mise en place du vrac en fonction de la nocivité de l'emballage, de sa commodité et de la quantité d'emballages générés

Proposition 3

Faciliter l'usage du vrac pour les consommateurs et sa mise en place pour les acteurs de la chaîne

6

Droit de suite



Droit de suite

Comment les contributions restituées dans cette synthèse seront prises en compte par le CNA ?

Cette synthèse sera **transmise et présentée au groupe de concertation du CNA** et viendra **nourrir les réflexions et discussions** de celui-ci.

Elle sera ensuite **rendue publique** aux côtés de l'avis du CNA et **transmise aux ministères** à l'origine de la saisine (été 2021).

Les membres du groupe de concertation présenteront aux citoyens qui auront participé aux différents ateliers **la manière dont leurs contributions auront été prises en compte** dans les débats et l'avis qui sera produit.

Comment sera pris en compte l'avis du CNA sur les emballages alimentaires ?

Les avis du CNA sont **consultatifs** : l'avis sera transmis aux ministères à l'origine de la saisine, mais l'Etat ne sera pas obligé de le suivre et de mettre en œuvre les recommandations proposées. En effet, le CNA n'est pas le décideur ou celui qui met en application.

Néanmoins, sur le sujet des emballages alimentaires, **les attentes sont fortes et l'avis du CNA est attendu.**

Les ministères sont également très attentifs au contexte **d'expérimentation** d'ouverture à la participation citoyenne et dans l'attente de ses **résultats.**



Conseil National de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

cna@agriculture.gouv.fr

www.cna-alimentation.fr



[Conseil National
de l'Alimentation](#)



[@CNA Alim](#)



[Conseil National
de l'Alimentation](#)

Participation citoyenne aux travaux du CNA

Atelier exploratoire du 21 janvier 2021 sur la sobriété
des emballages alimentaires

- Synthèse -



Sommaire

- 1 Contexte et objectifs de l'atelier p.3
 - 2 Déroulé et participation p.7
 - 3 Brise-glace et choix des sous-thèmes de travail p.10
 - 4 Travaux en sous-groupes p.13
 - 5 Synthèse des propositions p.16
 - 6 Droit de suite p.18
- Annexes p.20

1

Contexte et objectifs de l'atelier



1. Contexte

L'ouverture à la participation citoyenne du CNA

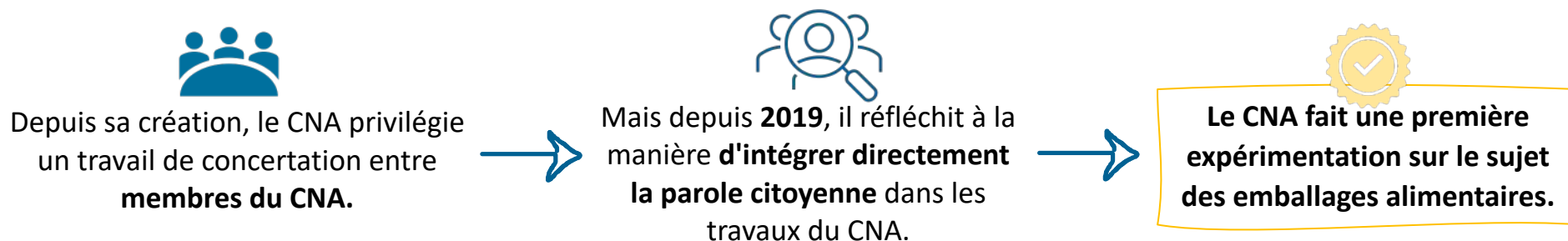
Le **Conseil national de l'alimentation (CNA)** est une instance consultative rattachée aux ministères chargés de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'agriculture. Cette instance est actuellement présidée par M. Guillaume Garot et regroupe les représentants des **acteurs de la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette**.

Le CNA produit des documents nommés « **avis** » qui formulent des recommandations destinées aux décideurs publics et aux acteurs de la filière alimentaire.

Depuis 2 ans, **le CNA s'ouvre à la participation** et cherche à **intégrer la parole citoyenne dans ses travaux**. L'objectif est d'animer un espace de concertation alimenté de débats citoyens pour mieux mesurer et prendre en compte les points de vue de l'ensemble des acteurs et de la société sur les politiques publiques de l'alimentation.

L'année **2019** a été consacrée aux réflexions sur la manière d'intégrer directement la parole citoyenne dans les travaux du CNA. Cette réflexion s'est faite avec l'aide de la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** et a abouti à un [document](#) faisant état de ces réflexions et des différents scénarios proposés pour développer la participation citoyenne au CNA.

Le CNA a fait le choix d'expérimenter cette méthodologie sur le sujet des **emballages alimentaires**.



1. Contexte

L'expérimentation sur les emballages alimentaires



Création d'un **Groupe de concertation** du CNA sur la réduction des emballages alimentaires/la sobriété des emballages alimentaires



Le CNA est saisi par les **Ministères** chargés de l'écologie, de la santé, de l'économie et de l'agriculture pour travailler sur le sujet des emballages alimentaires



1^{ère} expérimentation de l'ouverture à la participation citoyenne du CNA sur ce sujet des emballages alimentaires



Les 3 ateliers exploratoires

« Emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ? »



Le panel citoyen

« Développer le vrac pour réduire les emballages alimentaires : comment ? À quelles conditions ? ».

2. Principe et objectifs de l'atelier exploratoire



Principe

Il s'agit d'un **évènement participatif et collaboratif ouvert au public**, au cours duquel les participants ont été invités à **échanger librement sur la thématique des emballages alimentaires**, puis à travailler en **sous ateliers** sur les dimensions qu'ils ont choisi de traiter.

Cet atelier exploratoire a été organisé avec deux co-animatrices du groupe de travail sur l'implication des bénéficiaires dans les projets d'aide alimentaire du **PAT Aix Marseille**. Plus spécifiquement, l'une des co animatrice, chargée de développement au **Secours Populaire de Marseille**, a proposé aux publics du Secours Populaire, bénéficiaires des paniers marseillais maraichers (distribution hebdomadaire de légumes bios au prix solidaire de 3 euros) de participer à l'atelier exploratoire organisé par le CNA. Le Secours Populaire de Marseille a accueilli la tenue de l'atelier dans ses locaux.



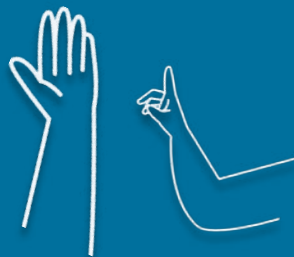
Objectifs

La question générale posée était : « **Les emballages alimentaires : comment faire moins et mieux ?** ».

Cet atelier exploratoire visait à faire émerger les différents points de vue et solutions proposées par les participants sur le sujet de la sobriété des emballages alimentaires en général et des sous-thèmes qu'ils ont souhaité aborder.

2

Déroulé et participation



Déroulé

Déroulé de l'atelier

Temps 1

Se présenter / poser le cadre / se préparer à la phase de débat

- Séance plénière de 30 minutes
- Présentation du CNA et du contexte de l'expérimentation
- Présentation des objectifs et du fonctionnement de l'atelier
- Présentation de quelques repères sur les emballages alimentaires

Temps 2

Choix des thèmes et travail en sous-groupes

- Séance plénière de 15 minutes portant sur le choix des thèmes : propositions des citoyens, délibération et choix de trois thèmes (sondage)
- Travail en sous-groupes pendant 45 minutes

Temps 3

Restitution des travaux

Séance plénière de 30 minutes : chaque sous-groupe partage les trois propositions prioritaires qu'il a identifiées sur le thème traité.

Temps 1




Choix des trois thèmes de travail

Temps 2



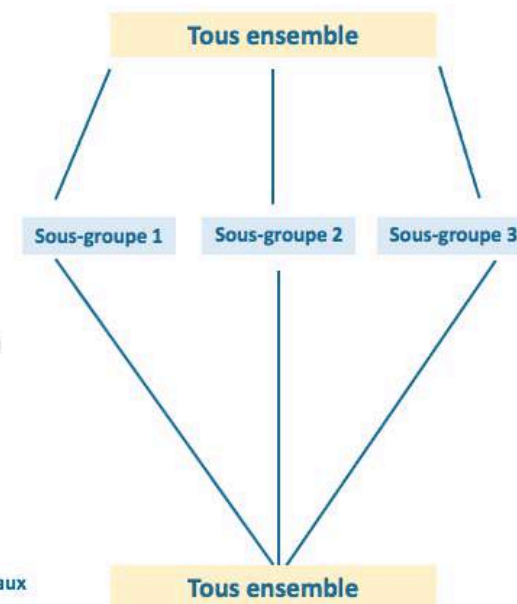
Travail en sous-groupes

- 1 sous-groupe = 1 thème de travail
- Lister toutes les propositions du sous-groupe
- Choisir collectivement les 3 prioritaires 

Temps 3



Restitution et croisement des travaux



Participation

Cet atelier exploratoire s'est déroulé en **présentiel à Marseille**



le jeudi 21 janvier de 9h30 à 11h00



et a réuni **13 participant.e.s** : 10 femmes et 3 hommes, habitant principalement dans les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements.

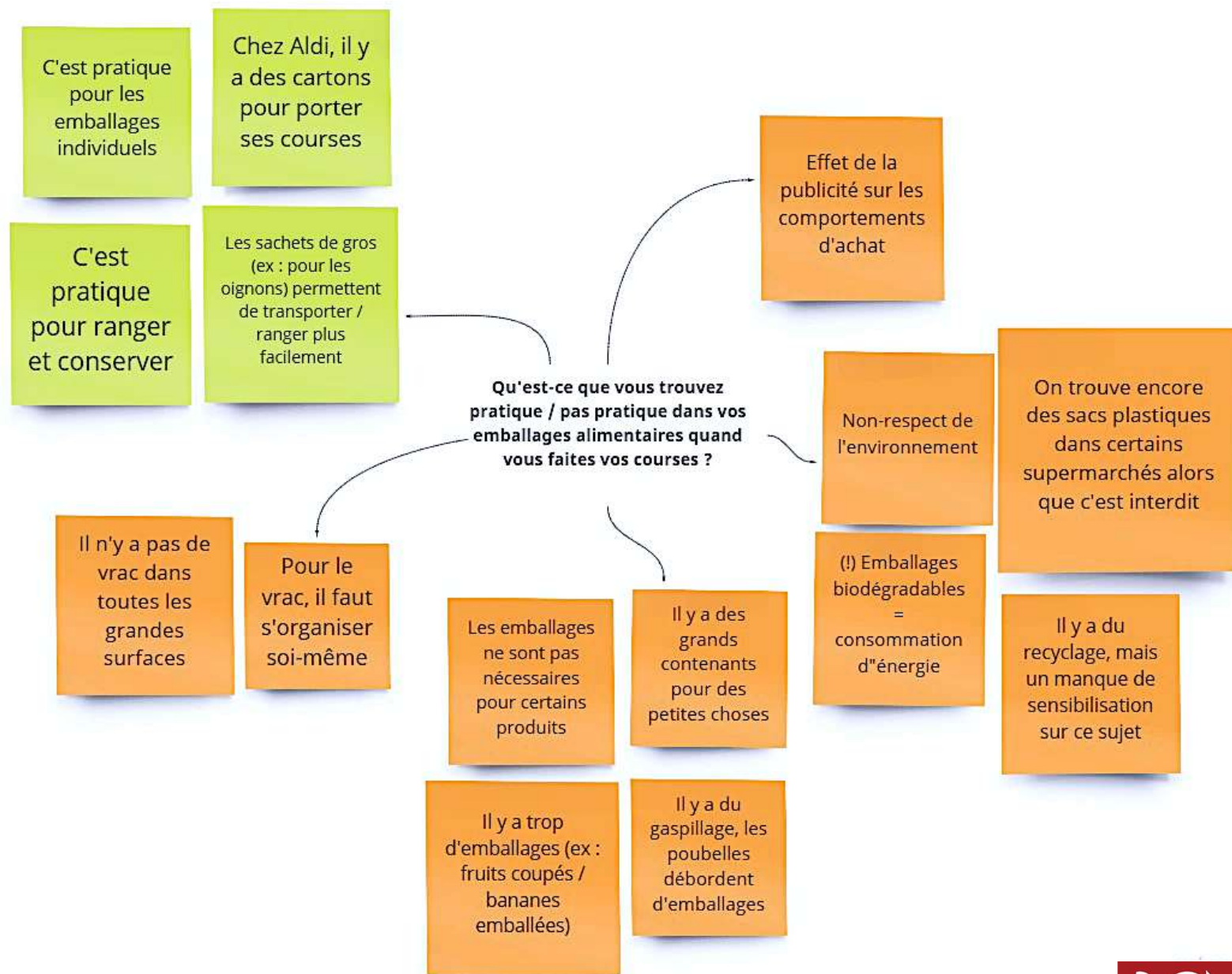


3

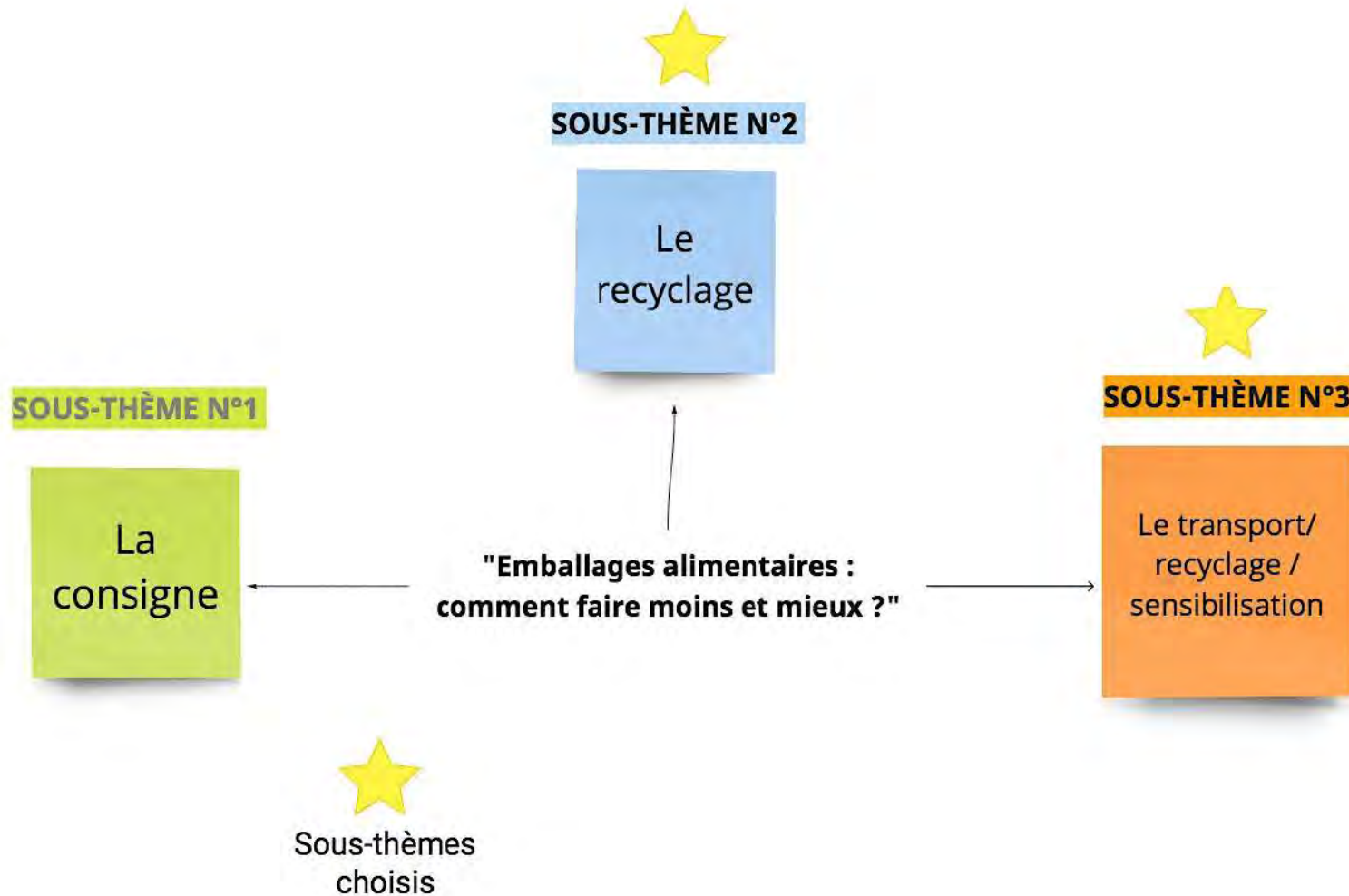
Brise-glace et choix des sous-thèmes de travail



Brise-glace

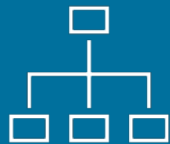


Échanges et choix des sous-thèmes de travail

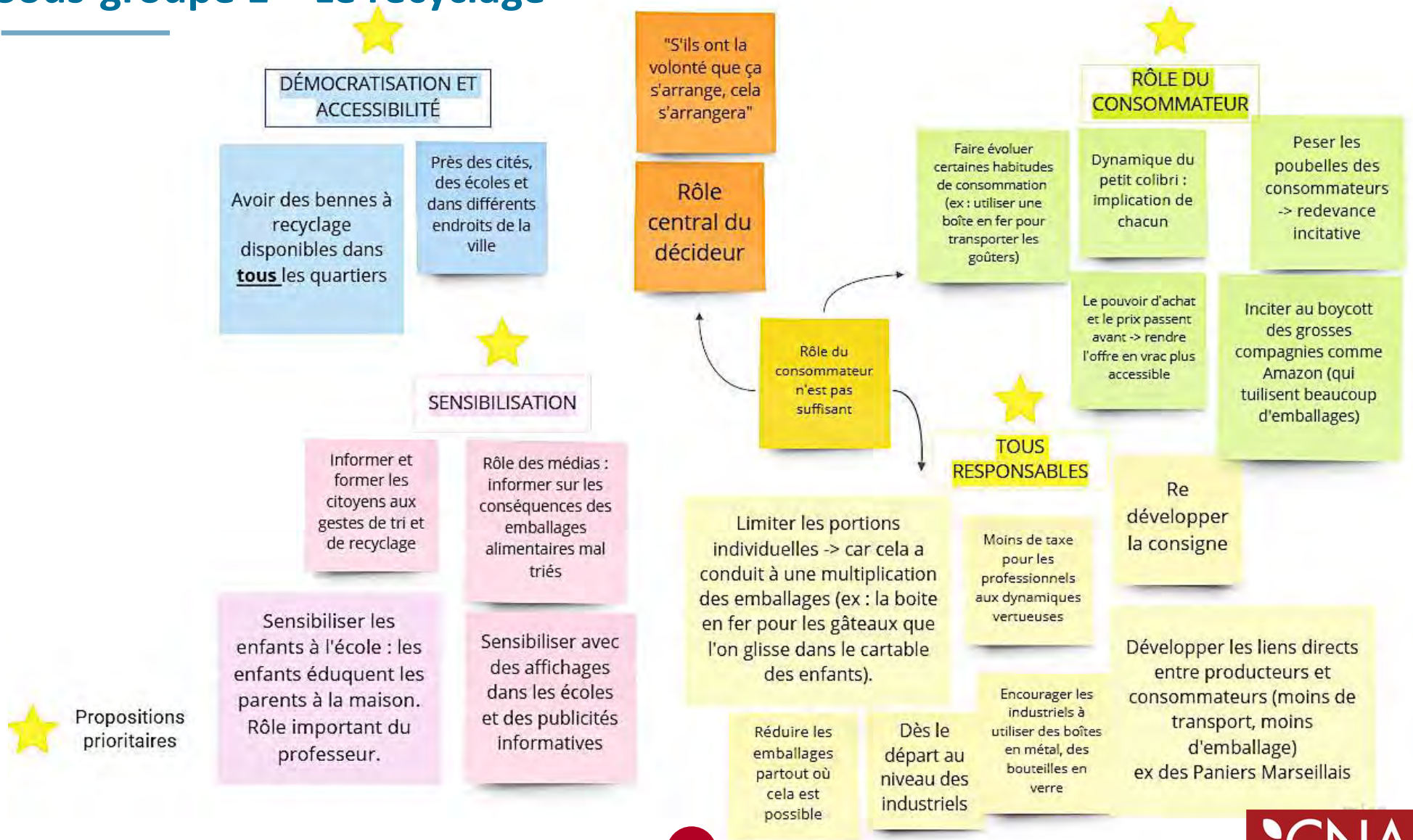


4

Travaux en sous-groupes



Sous-groupe 1 – Le recyclage



Sous-groupe 2 – Transport/ recyclage / sensibilisation

SENSIBILISER

Sensibiliser le consommateur

Montrer les dégâts sur l'environnement ET les solutions alternatives

Créer du lien social et de la solidarité : ateliers, centres sociaux ...

Faciliter le recyclage : permettre de mieux savoir comment recycler ses déchets

Développer l'éducation sur la réduction des emballages pour les enfants, avec des jeux par exemple

Collaborer avec les antennes locales directement dans les quartiers pour sensibiliser

Passer par les associations du quartier (MPT, centres sociaux, associations, etc.)

CRÉER / MONTRER DES ALTERNATIVES

Créer des recycleries

Exemple du bus 88 qui passe par National, dédié aux personnes âgées

Inciter les distributeurs à mettre en place des systèmes de recyclage des bouteilles en plastique (ex : Monoprix - Terrasse du vieux Port)

Réfléchir à une alternative pour faciliter la vie des gens et pour aider au transport des courses

Adapter le transport : créer un transport en commun (bus ?) aménagé pour les trajets des courses


INCITER

Inciter au recyclage avec un bon d'achat dans les commerces des quartiers

Mettre en place des postes de dépôts automatisés dans les magasins

Réduire les taxes des grands magasins s'ils agissent pour réduire le suremballage

Réduire le prix du bio et du vrac, qui est trop cher dans la grande distribution. Le bio et le vrac doivent être moins chers que les produits emballés pour qu'ils soient adoptés.

 Propositions prioritaires

5

Synthèse des propositions



7 propositions



Le recyclage

Proposition 1

Démocratisation et accessibilité : rendre accessible les bennes à recyclage et à portée de toutes et tous. Il faut avoir les bonnes infrastructures à disposition pour pouvoir trier correctement.

Proposition 2

Rôle du consommateur : le consommateur peut faire évoluer ses habitudes de consommation pour consommer moins d'emballages. Image du colibri : chacun peut avoir un effet par son implication individuelle. **Mais attention le pouvoir d'achat et le prix passent avant tout : il faut rendre plus accessible la vente en vrac.**

Proposition 3

Tous responsables : l'action du consommateur n'est pas suffisante. Limiter les emballages partout où cela est possible, re développer la consigne. Il faut inciter et/ou taxer les pratiques vertueuses / non vertueuses. Rôle très important des décideurs et des producteurs.

Proposition 4

Sensibilisation : informer et éduquer sur les gestes de tri et de recyclage. Sensibiliser les enfants notamment à l'école. Rôle des médias pour sensibiliser à l'importance du tri et aux impacts des emballages alimentaires (environnementaux notamment).



Transport/ recyclage/ sensibilisation

Proposition 1

Sensibiliser : développer des actions de sensibilisation du consommateur sur les emballages et le recyclage, dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur les structures de solidarité locales et la collaboration au plus près des quartiers.

Proposition 2

Créer / montrer des alternatives : mettre en place un **transport en commun aménagé pour faciliter le transport des courses**, créer des recycleries, développer le recyclage chez les distributeurs (centres de dépôt automatisés, etc.).

Proposition 3

Inciter : mettre en place des actions incitatives pour le consommateur (bons d'achat en échange des emballages usagés rapportés en magasin, baisse des prix des produits en vrac et bio) et des professionnels (baisse des taxes pour les acteurs qui s'engagent contre le suremballage).

6

Droit de suite



Droit de suite

Comment les contributions restituées dans cette synthèse seront prises en compte par le CNA ?

Cette synthèse sera **transmise et présentée au groupe de concertation du CNA** et viendra **nourrir les réflexions et discussions** de celui-ci.

Elle sera ensuite **rendue publique** aux côtés de l'avis du CNA et **transmise aux ministères** à l'origine de la saisine (été 2021).

Les membres du groupe de concertation présenteront aux citoyens qui auront participé aux différents ateliers **la manière dont leurs contributions auront été prises en compte** dans les débats et l'avis qui sera produit.

Comment sera pris en compte l'avis du CNA sur les emballages alimentaires ?

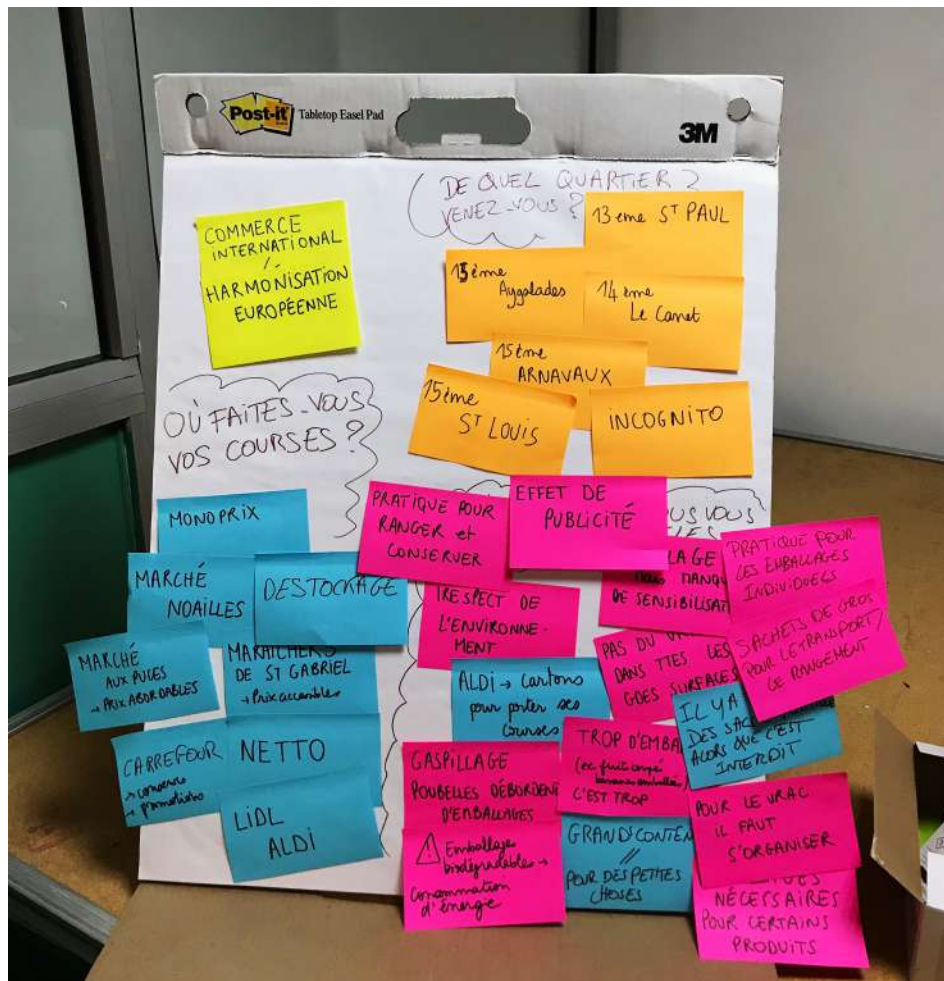
Les avis du CNA sont **consultatifs** : l'avis sera transmis aux ministères à l'origine de la saisine, mais l'Etat ne sera pas obligé de le suivre et de mettre en œuvre les recommandations proposées. En effet, le CNA n'est pas le décideur ou celui qui met en application.

Néanmoins, sur le sujet des emballages alimentaires, **les attentes sont fortes et l'avis du CNA est attendu.**

Les ministères sont également très attentifs au contexte **d'expérimentation** d'ouverture à la participation citoyenne et dans l'attente de ses **résultats.**

Annexes

Annexes – Photos de l'atelier



Brise-glace

Annexes – Photos de l'atelier



Travaux du sous-groupe 1



Travaux du sous-groupe 2

Annexes – Photos de l'atelier



Annexes – Photos de l’atelier





Conseil National de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

cna@agriculture.gouv.fr

www.cna-alimentation.fr



[Conseil National
de l'Alimentation](#)



[@CNA Alim](#)



[Conseil National
de l'Alimentation](#)